



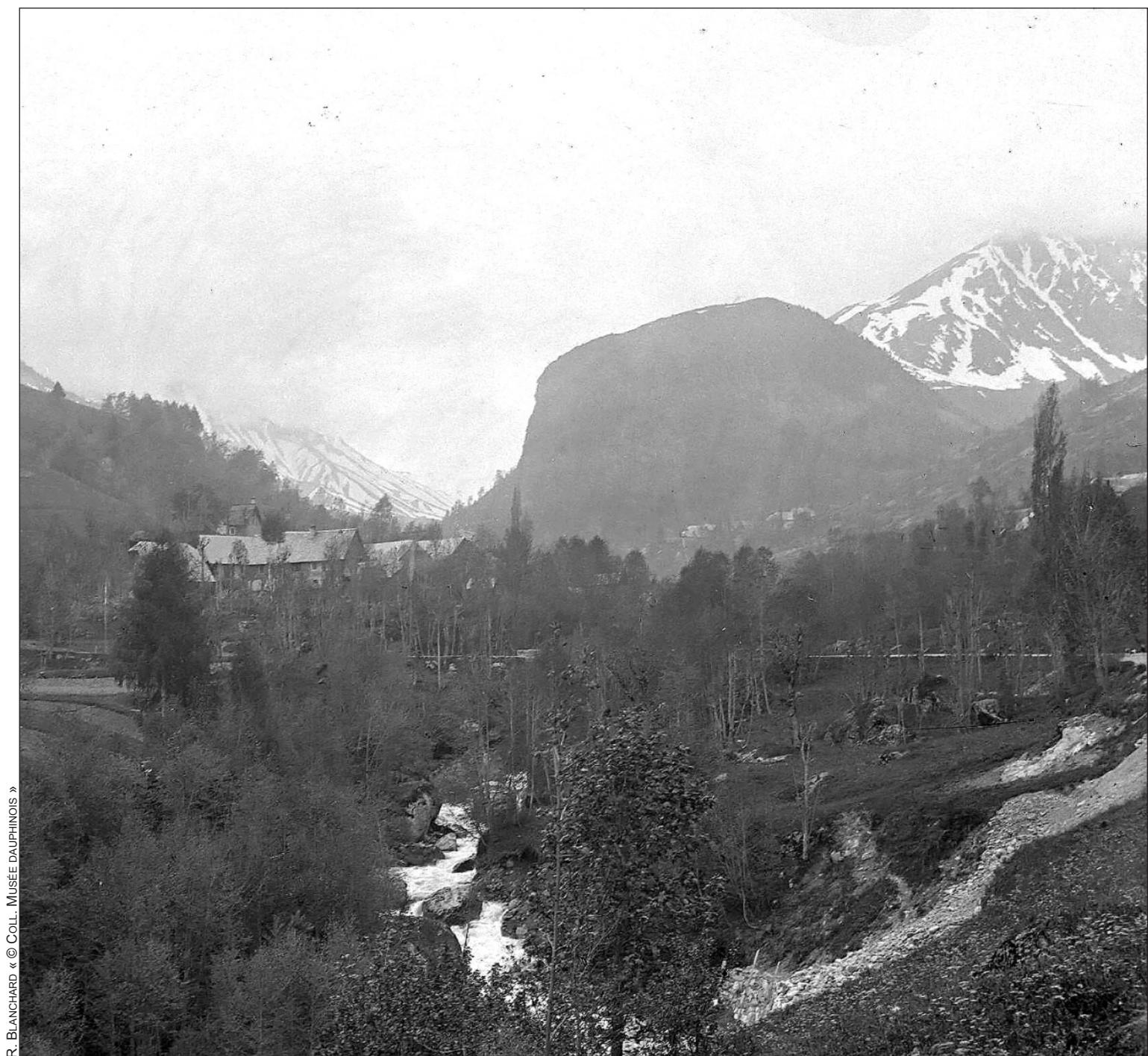
# LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

**SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS**

**SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE**

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



R. BLANCHARD « © Coll. MUSÉE DAUPHINOIS »

■ Mai 1910.

## Le hameau du Châtelet

## Les maires sortants réélus au 1<sup>er</sup> tour à la tête d'équipes profondément renouvelées ; fortes participations (90 %) malgré la crise sanitaire due au coronavirus

À Saint-Alban et à Saint-Colomban, les listes conduites par les maires sortants ont été élues au 1<sup>er</sup> tour. Largement à Saint-Alban (64,30 % des suffrages exprimés), confortablement à Saint-Colomban (55,87 %).

Malgré les conditions liées à l'épidémie de coronavirus, les Villarins ont voté en masse : 91,02 % à Saint-Alban et 89,19 % à Saint-Colomban (deux et trois points de moins qu'en 2014).

À Saint-Alban, 5 des 11 conseillers municipaux

élus n'ont jamais exercé de fonctions municipales.

À Saint-Colomban, ils sont 9 sur 11.

Dans chaque commune, 3 des 11 conseillers municipaux élus n'ont aucun lien familial avec les Villards où ils résident, pour certains, depuis peu.

### ► SAINT-ALBAN

Une liste complète (*Continuer ensemble*) conduite par Jacqueline Dupenloup, maire sortant, et 4 candidats individuels (Olivier Martin-Rosset, Noëlle Noël, Nicolas Revol, Damien Tardy) se sont présentés aux municipales à Saint-Alban. La participation, comme souvent dans cette commune, a été élevée (91,02 %).

Les 11 candidats de la liste de Jacqueline Dupenloup ont été élus au 1<sup>er</sup> tour, obtenant au total 1 061 voix (64,30 % des suffrages exprimés). C'est la première fois depuis 1995 (avec Maurice Chabrier) qu'un maire sortant est reconduit. Les candidats individuels ont obtenu des scores personnels compris entre 27 et 39 %.

Le nombre de voix non attribuées (lorsqu'un nom sur une liste est barré et non remplacé ou qu'un bulletin ne comporte pas 11 noms, ce qui peut être assimilé à un type de vote blanc « exprimé ») a atteint 382 (23,15 %). Sur 150 suffrages exprimés, il y a eu 65 listes complètes *Continuer ensemble*.

Sur les 11 candidats élus (moyenne d'âge : 53 ans), 5 vont entamer leur premier mandat de conseiller municipal (Christophe Cirette, Vincent Darves-Blanc, Julie Henry, Valérie Laurot, Yannis Nacef) et il y a 5 femmes. Si Le Bessay n'a pas de représentant, Le Premier-Villard en compte 5 et Le Chef-Lieu 4.

Ce résultat n'est pas une surprise, tout le monde (ou presque) louant la méthode de travail instituée par Jacqueline Dupenloup depuis 2014 pour animer la démocratie locale : dossiers ouverts, explications données en temps réel et aussi complètement que nécessaire, implication pleine et continue

dans les dossiers importants pour sa commune (et pour la vallée : prédation du loup et numérique par exemple), relations humaines.

Tout au plus, une incertitude pouvait porter sur l'influence qu'aurait sur le scrutin le projet de microcentrale sur le Merlet qui a suscité une forte opposition et quelques articles « véhéments » dans la presse locale. La profession de foi de l'équipe élue mentionnant que ce projet serait « mené à son terme », on peut donc considérer qu'il est aujourd'hui largement approuvé par l'électorat de Saint-Alban, ramenant à de plus justes proportions la pétition lancée contre cet ouvrage à l'initiative de Noëlle Noël (qui était candidate) et Christiane Quézel-Yoyon (qui ne se présentait pas).

Une semaine avant les élections, au cours d'une réunion publique (7 mars 2020), Jacqueline Dupenloup était raisonnablement optimiste sur ce que pouvait sa commune : « *En dépit des difficultés financières que nous avons affrontées dès le début de la mandature, prolongées plus tard par le départ de deux conseillers municipaux pour des motifs personnels et, dernièrement, l'absence de notre premier adjoint pour raison de santé, nous avons pu faire des réalisations concrètes en baissant les dépenses de fonctionnement. Ce choix nous a permis d'afficher, en fin de mandat, une situation saine en dépit des nouvelles charges que nous avons à supporter en plus, depuis le nouveau fonctionnement de la 4C. Néanmoins, aujourd'hui, malgré la baisse des dotations d'État, la commune est encore en capacité de conduire des projets avec le souci de l'intérêt général.* »

### RÉSULTATS

#### SAINT-ALBAN

■ PREMIER TOUR (15 mars 2020) : I., 167 ; V., 152 ; A., 15 (8,98 %) ; bulletins blancs : 2 ; E., 150.

• Liste *Continuer ensemble* (1 061 voix, 64,30 % ; 11 élus) : Annie Bordas (c. s.), 106 (élue) ; Christophe Cirette, 98 (élue) ; Marc Clérin, 92 (élue) ; Vincent Darves-Blanc, 85 (élue) ; Michel Donda, 83 (élue) ; Jacqueline Dupenloup (maire sortant), 106

(élue) ; Julie Henry, 98 (élue) ; Valérie Laurot, 95 (élue) ; Yannis Nacef, 96 (élue) ; Jean-Luc Pluyaud, 101 (élue) ; Nicole Roche (c. s.), 101 (élue).

• Candidates indépendants (207 voix, 12,55 %) : Olivier Martin-Rosset, 52 ; Noëlle Noël, 57 ; Nicolas Revol, 58 ; Damien Tardy, 40.

• Voix non attribuées (23,15 %) : 382.

### À NOS LECTEURS

Au moment où nous bouclons ce numéro (4 avril 2020), nous ne savons pas quand nous pourrons le faire imprimer, ni quand La Poste pourra le distribuer. En attendant, il sera consultable en ligne sur le site Internet du *Petit Villarin* et les réseaux sociaux. ✓ LE PETIT VILLARIN

### ► SAINT-COLOMBAN

Les électeurs de Saint-Colomban avaient le choix entre la liste *Ensemble pour Saint-Col* conduite par Pierre-Yves Bonnivard, maire sortant, et la liste *Décole Saint-Col* présentée par Maurice Bozon, ancien maire de Saint-Colomban (1995-2001 et 2008-2014).

Dès le 1<sup>er</sup> tour, où la participation a atteint 89,19 % (92,51 % en 2014 et 88,92 % en 1983), tous les candidats de la liste de Pierre-Yves Bonnivard ont été élus, recueillant entre 142 et 152 voix sur 261 suffrages exprimés. Au total, ces candidats ont obtenu 1 604 voix (55,87 % des suffrages exprimés). La liste de Maurice Bozon a obtenu 1 248 voix (43,47 %).

Le nombre de voix non attribuées, très faible (19, 0,66 %), démontre que les électeurs ont très peu « rayé ». L'équipe *Ensemble pour Saint-Col*, a obtenu 136 listes complètes, celle *Décole Saint-Col* 100.

Sur les 11 candidats élus (moyenne d'âge : 57 ans, contre 48 ans en 2014), seuls 2 (sur 11) ont exercé des fonctions municipales : Pierre-Yves Bonnivard et Cédric Émieux, tous deux sortants. Quatre conseillers municipaux sont de Lachenal. Les hameaux de Valmaure, Les Roches et Le Chef-Lieu n'en ont aucun. Enfin, pour la première fois, le conseil municipal sera à majorité féminine (6 sur 11).

L'élection au 1<sup>er</sup> tour de la liste *Ensemble pour Saint-Col* a surpris ceux (dont nombre de ses soutiens) qui doutaient de la capacité du maire sortant,

qui la conduisait, à retrouver une majorité au conseil municipal compte tenu de son image dans l'opinion qui s'était, estimaient-ils, « *continuellement dégradée* » depuis son élection en 2014. Son score personnel, 56,32 % des suffrages exprimés, contre 68,09 % en 2014 (moins 12 points...), montre que leurs craintes étaient justifiées... En cause, une manière jugée « *personnelle et distante* » d'exercer le pouvoir municipal.

Cependant, même si, inévitablement, les problèmes de personnes ont pu jouer (et probablement dans les deux sens), l'écart important entre les deux listes – toutes les deux favorables à un type de développement privilégiant le « *tout-ski* » –, signifie vraisemblablement autre chose.

Le 21 décembre 2015, en refusant de payer les pénalités à la Satvac pour lits non construits, le conseil municipal de l'époque s'était engagé dans une politique d'émancipation vis-à-vis du modèle de gestion du domaine skiable qui prévalait alors dans le cadre d'une délégation de service public avec la Satvac. Cette décision avait provoqué une fracture au sein de l'équipe municipale, trois conseillères démissionnant dans les trois années qui suivirent. Un débat s'était ouvert dans l'opinion sur le bien fondé de cette politique, qui n'a jamais cessé depuis, par pétition, réunions publiques, réseaux sociaux interposés.

Dans le fond, le 15 mars dernier, c'est cette controverse que le corps électoral a tranchée. Sans ambiguïté.

### RÉSULTATS

#### SAINT-COLOMBAN

■ PREMIER TOUR (15 mars 2020) : I., 296 ; V., 264 ; A., 32 (10,81 %) ; bulletin blanc : 1 ; bulletins nuls : 2 ; E., 261.

• Liste *Ensemble pour Saint-Col* (1 604 voix, 55,87 % ; 11 élus) : Claude Aimé, 144 (élue) ; Pierre-Yves Bonnivard (maire sortant), 147 (élue) ; Cédric Émieux (c. s.), 152 (élue) ; Christian Frasson-Botton, 148 (élue) ; Valérie Favre-Teylaz, 150 (élue) ; Stéphanie Lafaurie, 146 (élue) ; Marie-Thérèse Ledain, 145 (élue) ; Élodie Maréchal, 142 (élue) ; Dominique Metz, 143 (élue) ; Christine Reffet, 143 (élue) ; Bernard Wyns, 144 (élue).

• Liste *Décole Saint-Col* (1 248 voix, 43,47 %) : Emmanuel Bellot-Mauroz (c. s.), 111 ; Maurice Bozon, 116 ; Jean-Baptiste Brosson, 112 ; Bernard Christin, 114 ; Norbert Combet, 114 ; Julien Donda, 114 ; Laurent Favre-Tissot, 115 ; Stéphan Pezzani, 117 ; Sandrine Ramos Camacho, 112 ; Évelyne Rostaing-Troux, 115 ; Caroline Verdun, 108.

• Voix non attribuées : 19 (0,66 %).

### Élections des maires et des adjoints : repoussées après le 27 mai

En raison de la pandémie de Covid-19, les réunions des conseils municipaux élus au 1<sup>er</sup> tour qui devaient se réunir pour élire maire et adjoints ont été reportées au 27 mai. Le mandat des équipes sortantes est prolongé jusqu'à cette date au moins.

## Saint-Alban

### Continuer ensemble : « Une volonté, un choix : maintenir et faire vivre une commune »

Jacqueline Dupenloup en est convaincue : « Malgré la baisse des dotations d'État, Saint-Alban-des-Villard est une commune qui peut encore conduire des projets raisonnables, avec le souci de l'intérêt général, (...) avec et pour ses habitants en résidence permanente ou secondaire, avec ses visiteurs, son équipe municipale, son budget. »

D'où la feuille de route proposée aux électeurs : entretien du domaine communal, amélioration de la qualité de vie des résidents, maintien d'une vie agricole, et aboutissement du projet de microcentrale sur le Merlet.

#### Entretenir le domaine communal

Pour entretenir le domaine communal (cimetière, espaces et bâtiments publics, voies et chemins ruraux entre les hameaux, sentiers de proximité et d'altitude) « en nettoyant, débroussaillant, fauchant, embellissant, restaurant, etc. », l'équipe Continuer ensemble propose des moyens et un programme de travaux à conduire.

Les moyens seront mis en œuvre : « • en renforçant le poste d'employé technique titulaire par un employé sur contrat saisonnier de début juin à fin septembre ; • en proposant quelques journées citoyennes en lien avec les associations (nettoyage d'un chemin rural, d'un bâtiment public, d'un lieu emblématique, fleurissement...) ; • en s'appuyant sur les structures intercommunales (Sivav, 4C) en s'intégrant à leurs commandes groupées pour l'entretien des réseaux de sentiers (le Sivav, l'ACCA et les bénévoles assurent l'entretien des sentiers d'altitude, les employés communaux ceux des hameaux) ; • en proposant aux jeunes de la commune de Saint-Alban quelques actions ciblées en partenariat (services rendus à la commune contre aides à la formation). »

#### Les travaux à conduire :

« • poursuivre le renouvellement de l'enrobage des routes et chemins, des parkings, des abords des conteneurs semi-enterrés ; • continuer à entretenir et sécuriser les bords du ravin du Cray Blanc, en veillant à la récupération des eaux pluviales à l'amont et à l'intérieur du hameau du Premier-Villard ; • après la rénovation de la mairie et des gîtes communaux, finaliser la réhabilitation du Chef-Lieu avec le café du Merlet en prenant en compte les différents besoins : stationnements, salle multiservice, place de village vivante ; • nettoyer et entretenir les réservoirs d'eau potable et les fontaines, surveiller les réseaux d'eau et d'assainissement et les renouveler en tant que de besoin ; • reprendre le dossier préparé en 2017 de recrépissage du clocher et mener cette action à bien, en la poursuivant par un rafraîchissement de l'intérieur de l'église ; • recrépir le mur d'enceinte du cimetière (intérieur et extérieur), rénover les piliers des portails. »

#### Améliorer la qualité de vie des résidents

D'abord rendre la vie plus facile pour tous :

- « • en maintenant l'école de la vallée des Villards, avec garderie et restauration scolaires, en poursuivant l'amélioration de ses équipements en outils pédagogiques modernes ;
- en maintenant une mairie vivante avec présence d'une secrétaire de mairie à temps plein et disponibilité des élus pour entendre les demandes de la population ;
- en maintenant l'auberge communale du Triandou ;
- en maintenant et améliorant les fonctions du centre communal d'action sociale (CCAS) telles que développées ces dernières années ;
- en maintenant l'aide au déneigement des personnes isolées, âgées ou malades qui la sollicitent... »

Ensuite favoriser l'habitat permanent et la présence régulière des résidents secondaires, permettre une activité économique en engageant la révision du PLU devenu obsolète et, dans ce cadre-là :

- « • rechercher des solutions pour les dernières maisons difficilement accessibles par les chemins ruraux ou non desservies par un chemin communal accessible aux véhicules ;
- travailler à l'implantation d'un ou deux petits lotissements : au Chef-Lieu (sous la mairie) ou au Bessay, sans toucher aux corridors écologiques existants, ni aux zones naturelles ;
- promouvoir l'activité des artisans et commerçants de la commune, les consulter pour définir leurs besoins, en vue de la création d'une zone artisanale avec la 4C (qui a maintenant compétence pour la création des zones d'activités économiques) et la commune de Saint-Colomban. »

#### Maintenir la vie agricole

Sur ce point, l'équipe élue veut non seulement maintenir la vie agricole mais aussi en améliorer la cohérence avec « dès la première année de mandat, un diagnostic agricole d'ensemble sur la vallée des Villards et une analyse de vulnérabilité des élevages à la prédateur, en lien raisonnable avec les éleveurs, les propriétaires de terrains et l'AFP intercommunale ». Une redéfinition « claire des zones d'exploitation et des secteurs commu-

naux où une reconquête pastorale est possible sera effectuée ». Enfin, « un entretien régulier des pistes agricoles et forestières sera entrepris et le travail engagé de régularisation foncière sera poursuivi pour la route forestière du Replat (dernières indemnisations) et du Monthyon, la piste du pont du Bouchet, le hameau du Planchamp... »

Également envisagé, « l'implantation d'un petit chalet d'alpage mis à disposition des éleveurs ou bergers à tarif de location modéré, afin de mettre en valeur les alpages communaux de la combe du Merlet ».

#### Microcentrale du Merlet

Le projet de microcentrale électrique avec prise d'eau au fil de l'eau sur le torrent du Merlet « sera mené à son terme (...) dans l'esprit et avec les exigences définis dans le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Syndicat du pays de Maurienne qui indique que : « chaque commune devra étudier le gisement d'énergies renouvelables mobilisable sur son territoire et prendre en compte les sensibilités ou contraintes relatives à l'exploitation de ces ressources. La création de nouveaux sites de production sera possible s'ils ne perturbent pas le fonctionnement de la trame bleue [et] s'ils respectent les exigences du Code de l'environnement (...) ».

La participation à la transition écologique consistera également :

- « • à proposer aux autorités organisatrices d'optimiser les transports collectifs existants en trouvant une solution pour que les habitants de la vallée des Villards puissent emprunter sans contrainte les cars de transports scolaires (circuit collège, circuit école primaire hors présence des enfants) ;
- et à assurer le bon fonctionnement et la bonne gestion de la chaufferie bois, avec un approvisionnement en circuit court (bois de Saint-Alban ou de communes voisines). »

Sur le plan touristique, le nouveau conseil s'engage à poursuivre une activité touristique raisonnée, « 4 saisons » (une expression qui a fait florès, on la retrouve dans presque tous les programmes et pas seulement aux Villards...), favorisant la découverte et l'ouverture de la commune qui a « un potentiel patrimonial, architectural et naturel reconnu ». « Il convient de le valoriser, de faire connaître son réseau d'hébergements publics ou privés, de promouvoir ses itinéraires de randonnées pédestres, de raquette ou de ski de randonnée (...), d'étudier la proposition du Sivav d'implanter un petit refuge non gardé dans la combe du Merlet... et de rassembler habitants et touristes au travers de quelques animations vivantes. »

## CHEZ LES AUTRES CANDIDATS...

### ► DAMIEN TARDY : « APPORTER UN REGARD INDÉPENDANT »

L'ambition de Damien Tardy, « candidat libre », était de « participer à la vie communale pour apporter un regard indépendant et libre au conseil afin de faire prévaloir l'intérêt général de tous les habitants de Saint-Alban [et] d'être un maillon essentiel entre la mairie et les habitants afin de faire remonter les idées importantes pour la commune ». Ses projets ? : « Renforcer nos dynamiques touristiques « 4 saisons », créer des parcours randonnées/VTT balisés accessibles pour tous, donner la possibilité aux habitants de construire des nouvelles habitations, assurer un cadre de vie agréable pour tous nos concitoyens. » En choisissant sa candidature, Damien Tardy estimait que l'électeur de Saint-Alban choisissait « d'avoir un conseiller municipal actif, discutant de tous les sujets, avec [une] expertise et [un] regard indépendant ». « Le conseil municipal ne sera donc pas derrière une personne, sans discussion, sans réflexion, sans dialogue. »

### ► OLIVIER MARTIN-ROSSET, NOËLLE NOËL ET NICOLAS REVOL : « ÊTRE ET RESTER DISPONIBLES AU SERVICE DE TOUS »

Si Olivier Martin-Rosset, Noëlle Noël et Nicolas Revol avaient, chacun d'eux, imprimé des bulletins de vote à leur nom, leur profession de foi (intitulé « communiqué ») était commune « pour en abaisser les coûts de diffusion et en limiter les effets sur l'environnement ». Elle annonçait : « Nous candidats libres, nous avons en commun des objectifs forts pour la vie de notre commune. Ainsi, en votant pour chacun d'entre nous, le nouveau conseil municipal bénéficiera de compétences diversifiées pour défendre l'intérêt général dans un esprit d'ouverture, promouvoir les idées nouvelles pour porter un autre regard sur les grandes orientations et/ou projets qui engagent la commune, informer et consulter la population pour que chacun puisse s'exprimer avant la mise en œuvre de projets pouvant impacter la vie quotidienne, l'environnement, l'écologie, œuvrer pour l'égalité de traitement entre tous les habitants, quelque soit leur point de vue et/ou leur village..., être et rester disponibles au service de tous. Nous, candidats libres, conserverons notre liberté d'opinion sans subir la pression du groupe, et resterons à votre écoute pour échanger, dialoguer... ».

## Saint-Colomban

### Ensemble pour Saint-Col : « Devenir une porte d'entrée du domaine des Sybelles »

Des dossiers cruciaux attendent les nouveaux conseillers : la modernisation du domaine skiable avec l'implantation d'une télécabine dont il faudra détailler le coût et expliquer le financement, le renouvellement de la délégation de service public pour la gestion des remontées mécaniques (*lire page 11*), la construction de lits sans lesquels on ne voit pas comment le déficit structurel de la station pourrait se réduire, mettre très concrètement en œuvre un tourisme alternatif (dit « 4 saisons ») compte tenu des évolutions du climat.

Ces principaux objectifs, tous liés au tourisme, constituaient la trame du programme présenté par la liste élue du maire sortant, *Ensemble pour Saint-Col*.

#### **Domaine skiable :** implanter une télécabine et dynamiser l'hébergement touristique

Depuis quelques mois, ce projet est le pivot autour duquel la station doit, selon les nouveaux élus, « *impérativement se moderniser pour survivre et attirer des investisseurs immobiliers conscients de l'attrait de Saint-Colomban-des-Villards en raison de son authenticité.* » Pour plusieurs raisons rappelées dans cette campagne : « • accéder rapidement sur le domaine d'altitude et faciliter la liaison avec les Sybelles pour devenir une porte d'entrée de ce domaine et développer le ski à la journée ; • bénéficier d'une vraie saison d'hiver, de décembre à mi-avril, à hauteur des autres stations de l'Arvan ; • s'affranchir du manque d'enneigement sur la partie basse, tout en anticipant une évolution climatique défavorable, et s'affranchir du secteur avalancheux des Écolors ».

Le volet hébergement comprendra : « • la reconstruction de la 3<sup>e</sup> tranche du Mollaret (80 lits) et le règlement du dossier du bâtiment G (La Perrière) ; • l'augmentation de la capacité d'hébergement du camping et l'amélioration de sa qualité ; • l'accueil de classes de neige, classes agréées par l'éducation nationale, classes vertes, colonies... en rénovant les gîtes de groupes (Les Myrtilles, Les Moulins, gîte d'étape de La Pierre, gîtes du Martinan) ».

Enfin, le nouveau conseil veut « *promouvoir un tourisme et une activité économique « 4 saisons » et notamment de faire de l'été une vraie saison touristique en développant le tourisme sportif estival avec édition de topoguides adaptés ; en faisant évoluer la via ferrata ; en ouvrant des tracés de randonnée supplémentaires vers les cols d'altitude ; en renforçant le balisage des sentiers à proximité des villages* ».

Autre proposition avancée : « *Réaménager le bâtiment du plan d'eau (poste de secours et local commercial) pour libérer de l'espace supplémentaire pour la partie petite restauration.* »

#### **Faciliter la vie quotidienne**

Être attentif à la qualité de vie des habitants a été l'une des préoccupations récurrentes des candidats dans les deux communes. Que propose dans ce domaine l'équipe *Ensemble pour Saint-Col* ?

Concernant les voiries, les aménagements, les services :

- « • sécuriser les traversées du Martinan et du Chef-Lieu (...), finaliser le chemin piétonnier entre ces deux hameaux, etachever la voie d'accès desservant le bas du hameau de Lachenal ;
- poursuivre le déboisement autour des hameaux comme celui effectué à Lachenal ;

avec la préfecture et l'exploitant de la retenue de Lachal, préserver les habitations de Lachal des crues du Glandon et régler la question des matériaux qui s'accumulent de manière récurrente dans le bassin [de rétention] ;

- terminer l'adressage des habitations de la commune en concertation avec les habitants des hameaux, favoriser le déploiement du réseau de fibre optique en lien avec le département de la Savoie, et aménager la cuisine de la salle des fêtes ».

Concernant la santé, la solidarité, l'information :

« • créer du lien, apporter un soutien aux seniors (services, animations...) en renforçant les structures existantes et en ouvrant, au Chef-Lieu, un local à la disposition des professions médicales et paramédicales ;

- permettre aux jeunes du pays qui le souhaitent de s'y installer et d'y vivre (...) avec de belles perspectives d'avenir, et accompagner les initiatives privées pour la création d'activités commerciales ;
- soutenir les talents villarins : sportifs, artistes... ;
- optimiser l'information, la communication de la commune ».

#### **Soutenir l'agriculture et accompagner l'artisanat**

L'agriculture « *est une activité économique importante (...) et une des conditions nécessaires pour répondre à une demande croissante de tourisme authentique* ».

L'engagement pris par les nouveaux élus est « *de continuer à travailler en étroite collaboration avec les exploitants agricoles locaux, en facilitant le travail des éleveurs par l'ouverture des pâturages, la remise en état de certaines zones et la réhabilitation des paysages en s'appuyant sur les activités des éleveurs.* » Enfin, les conseillers récemment élus entendent « *défendre le pastoralisme contre la prédation du loup en portant ce dossier au niveau national avec la commune de Saint-Alban* ».

Pour l'artisanat qui « *est un facteur de bien-vivre pour les habitants de la commune en raison de sa qualité et des services rendus* », la nouvelle équipe affirme vouloir « *prêter assistance auprès des administrations concernées et de la 4C qui a désormais la compétence économique à tout projet de création ou de développement d'entreprise.* »

Enfin, une bonne moitié de ses membres étant issus du milieu associatif, le nouveau conseil municipal entend « *dynamiser la culture et défendre le patrimoine en entretenant un dialogue constant et constructif avec les associations, en développant la vie culturelle en relation avec les associations et les*

*commerces existants, en valorisant et en exploitant l'espace sous le préau de la salle des fêtes pour des événements et des activités culturelles (expositions et concerts), tout en soutenant l'activité de la Maison du patrimoine dont l'accès sera amélioré* ».

Sans aller jusqu'à donner des indications sur comment seront financées toutes ces actions (dont certaines, comme l'implantation d'une remontée mécanique de type télécabine, pèsent nécessairement sur les finances publiques), le nouveau pouvoir municipal a conclu sa profession de foi en promettant qu'il n'y aura pas « *d'augmentation d'impôts* ».

## CHEZ LES AUTRES CANDIDATS...

### ► DÉCOLLE SAINT-COL :

#### **« LE « TOUT-SKI » C'EST FINI, MAIS SANS LE SKI TOUT EST FINI ! »**

Considérant que le développement économique qu'il avait « *initié par la création du domaine des Sybelles lors de [ses] mandats précédents [est], à ce jour, en phase de régression* », Maurice Bozon, ancien maire de Saint-Colomban (1995-2001 et 2008-2014) s'est résolu à prendre la tête d'une équipe « *diversifiée et très motivée* » intitulée *Décole Saint-Col*.

Son programme ? Une série de mesures nées d'une conviction : « *Le « tout-ski » c'est fini, mais sans le ski tout est fini !* » (\*) que tous les candidats qui se sont présentés aux municipales à Saint-Colomban partagent peu ou prou avec les mêmes mesures (mais peut-on en proposer des originales ?).

Qu'en juge. Dans ce domaine *Décole Saint-Col* proposait :

« • de moderniser, avec le délégataire de service public, le domaine skiable, qui a souffert de 6 années sans investissement, et qui doit retrouver une exploitation du niveau de celui des stations des Sybelles, 4<sup>e</sup> domaine de France ;

- d'assurer la pérennité d'une station de charme « 4 saisons », en diversifiant et en utilisant les structures communes d'été et d'hiver : compléter les aménagements du plan d'eau, utiliser les remontées mécaniques pour les randonneurs et le VTT, améliorer la visibilité et l'intérêt des circuits « nature et patrimoine » d'accès facile pour la marche et la raquette ;

• d'augmenter la capacité d'accueil touristique [en lançant] des programmes immobiliers sur les sites du front de neige, du Mollaret et de La Perrière, via des investisseurs privés, afin de retrouver l'équilibre financier du domaine skiable ;

- de participer à court et moyen terme à des investissements structurants sur le domaine skiable : La Perrière « skis aux pieds », accès à la descente par le télésiège de l'Ormet en cas de

*manque de neige en attendant l'accès direct par un téléporté dans la combe de Bellard* ».

Les interventions des candidats lors de la réunion publique du 22 février 2020, ont permis de préciser des points qui n'étaient pas (ou peu) développés dans la profession de foi comme : « *participer à des investissements structurants sur le domaine skiable, 200 lits sur le front de neige et des commerces, faire une étude de téléporté d'ici 5 ans, inclure l'OT dans l'office de tourisme intercommunal des Sybelles* ».

En réalité, si les programmes étaient similaires sur cette question du tourisme d'hiver, leur différence essentielle portait sur le choix du délégataire, *Décole Saint-Col* privilégiant (sans le dire explicitement) un retour d'Alexandre Maulin, la nouvelle municipalité préférant travailler (sans le dire explicitement) avec les structures adossées à des collectivités publiques actuellement en place.

Une importante partie du programme était aussi consacrée à comment « *dynamiser* » la vie de la commune, partie de laquelle ressortent deux idées : créer « *une zone constructible viabilisée pour l'habitat individuel et répondre au besoin de logements locatifs non touristiques pour favoriser l'accueil de nouveaux arrivants ; remettre en place les services aux personnes âgées avec des transports vers la vallée et le service Proxi vigie Cohesio de La Poste* » qui confie au facteur le soin d'effectuer des visites de lien social et d'alerte au domicile de personnes âgées, fragiles et/ou isolées.

(\*) Formule reprise du titre d'un article (« Le « tout-ski » est peut-être fini, mais sans le ski, tout est fini ») publié par Laurent Reynaud le 21 avril 2008 sur le réseau *Dur'Alpes Attitude*. Laurent Reynaud est actuellement délégué général de Domaine skiable de France.

## ÉLECTIONS MUNICIPALES (15 MARS 2020)

### ■ De tout un peu, un peu de tout...

#### SUR LES CANDIDATS

- Les candidats devaient se déclarer à la préfecture avant le 27 février 2020 (mesure étendue aux petites communes pour les élections municipales de 2014). Le panachage était autorisé.
- Sur les 37 candidats qui se présentaient sur les deux communes (15 à Saint-Alban et 22 à Saint-Colomban, on comptait 15 femmes (40,5 %) et 22 hommes (59,5 %).

• Sur 18 conseillers municipaux sortants (7 à Saint-Alban et 11 à Saint-Colomban), 6 se représentaient (33,3 %) : 3 à Saint-Colomban (dont 2 sur la liste du maire sortant) et 3 à Saint-Alban (liste du maire sortant).

• Sur les 37 candidats, 6 étaient des conseillers sortants (16,2 %), 9 (dont Jean-Luc Pluyaud dans l'Essonne) avaient exercé des fonctions municipales (24,3 %), 4 avaient été candidats (mais pas élus) (10,8 %), et 18 se pré-

sentait pour la première fois (48,7 %).

• Pour la première fois aux Villards il y avait un candidat qui n'était pas inscrit sur la liste électorale (Yannis Nacef, Saint-Alban).

• Autre première : un père se présentait dans une commune (Michel Donda à Saint-Alban) et son fils dans l'autre (Julien Donda à Saint-Colomban).

• Moyenne d'âge des candidats : *Ensemble pour Saint-Colomban* : 57 ans ; *Décolle Saint-Colomban* : 55 ans ; *Continuer ensemble* (Saint-Alban) : 53 ans ; candidats indépendants (Saint-Alban) : 47 ans.

• Candidats les plus jeunes : Saint-Colomban : Élodie Maréchal (31 ans, élue) ; Saint-Alban : Vincent Darves-Blanc (23 ans, élue).

• Candidats les plus âgés : Saint-Colomban : Maurice Bozon (77 ans, non élue) ; Saint-Alban : Nicole Roche (74 ans, élue).



■ De gauche à droite : Cédric Émieux, Caroline Verdun, Bernard Wyns.



■ De gauche à droite : Vincent Darves-Blanc, Damien Tardy, Olivier Martin-Rosset, Jean-Luc Pluyaud.



■ Ci-dessus, de gauche à droite : Michel Donda, Noëlle Noël, Yannis Nacef. Ci-contre : Christian Frasson-Botton.

#### SUR LA DIFFICULTÉ À TROUVER DES CANDIDATS

Dans les deux communes, et comme dans de nombreuses communes de France, les maires sortants ont éprouvé des difficultés à recruter des candidats. Non pas, semble-t-il, par manque de sympathie (comme le montrent les résultats) mais parce que la fonction d'élu suppose un engagement continu largement bénévole qui régresse comme on le constate depuis quelques années dans le milieu associatif. La plupart des refus étaient d'ailleurs accompagnés de propositions d'aides ponctuelles mais sans engagement... L'amplification récente du regroupement des communes et la perte concomitante de leur pouvoir a également dû jouer.

Autre raison, à Saint-Colomban, le consensus dans la population qui fait dépendre le développement de la commune uniquement du développement du ski. Seule semble-t-il l'identité du gestionnaire faisant débat. Pas suffisant pour s'investir »...

Voilà pourquoi, près de la moitié des candidats (48,7 %) étaient des personnes qui ne s'étaient encore jamais présentées à des élections locales.

Pour la première fois également on a noté un nombre significatif de candidats non originaires des Villards (20 %) où

ils se sont récemment installés. Une évolution qui devrait probablement continuer à progresser dans les années qui viennent et modifier sensiblement les politiques locales proposées.

#### SUR LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

• Pour la première fois des candidats (*Décolle Saint-Colomban*) ont utilisé un réseau social (Facebook) pour se dévoiler (un candidat par jour, puis un tous les 2 jours – sans forcément suivre l'ordre alphabétique – à mesure qu'on remontait vers la tête de liste). Chaque candidat se présentait sommairement en donnant ses motivations et ses centres d'intérêt. Méthode « moderne » dont on ne mesure pas vraiment ce qu'elle a pu apporter à ses utilisateurs.

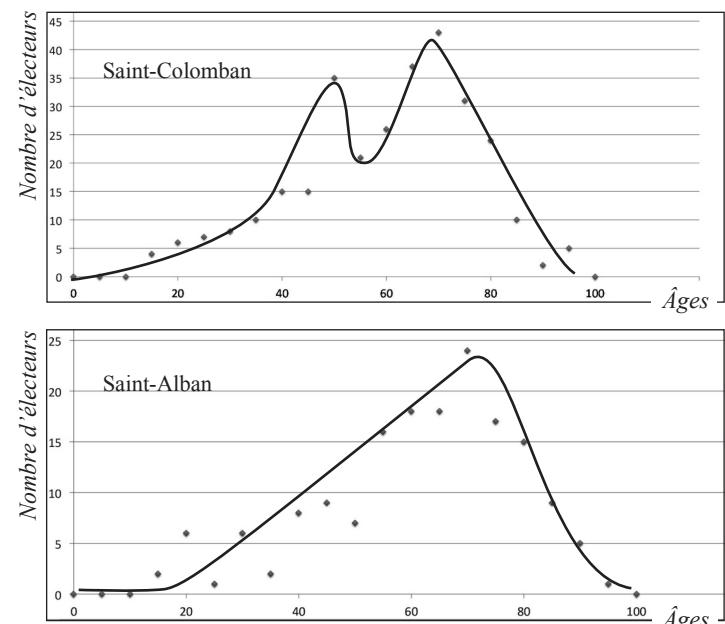
• Le 15 février, l'équipe *Décolle Saint-Colomban* a distribué une « lettre » aux saisonniers de la station.

• Une réunion publique a été organisée à Saint-Colomban le 22 février par *Décolle Saint-Colomban* et le 7 mars à Saint-Alban par *Continuer ensemble*.

• Les campagnes électoralles ont été émaillées de quelques comportements inappropriés : lettres anonymes aux candidats, « pressions » verbales, courriels anonymes, inscription murale, bras d'honneur et autres gracieusetés...

#### SUR LES ÉLECTEURS

- Saint-Alban : 167 électeurs (52,1 % de femmes) dont 3 ressortissants européens (Pays-Bas, Portugal, Irlande) ; Saint-Colomban : 296 électeurs (52,8 % d'hommes) dont 7 ressortissants européens (Pays-Bas, Italie).
- À Saint-Alban, 20,1 % des électeurs ont moins de 50 ans (21,5 % à Saint-Colomban), 10,4 % sont dans la tranche d'âges 50-59 ans (17,5 %), 48,26 % dans celle 60-79 ans (46,6 %), et 21,3 % (14,4 %) ont 80 ans ou plus.
- À Saint-Colomban, entre 1983 et 2020 (à nombre d'inscrits sensiblement équivalent, 326 en 1983 et 299 en 2020), le pourcentage des électeurs de moins de 50 ans est passée de 52,5 % à 21,5 %, celui des 50-59 ans de 15,3 % à 17,5 %, celui des 60-79 ans de 28,2 % à 46,6 % et celui des plus de 80 ans de 4 % à 14,4 %.
- À Saint-Colomban toujours, le pourcentage des électeurs de moins de 50 ans a chuté entre 1983 (52,5 %) et 2001 (41,5 %) alors que, dans le même temps, le nombre d'habitants est resté du même ordre, entre 180 et 190.
- À Saint-Alban, ce même pourcentage est passé de 29,5 % en 2001 à 22,6 % en 2008 puis 20,1 % en 2020 alors que dans le même temps la population a doublé...



■ Répartition des électeurs en fonction de leur âge (pour Saint-Alban, l'échelle verticale du graphique est double de celle utilisée pour Saint-Colomban).

## Jo Magnin : « C'étaient de vrais circuits malgré les conditions de neige »

Après que le Club alpin français, qui a porté pendant 19 ans la Sybelles-Villarince, ait décidé d'arrêter de prêter son concours pour l'organiser (l'an passé cette épreuve avait dû être annulée), les responsables villarins, au premier rang desquels les deux maires, ont sollicité Jo Magnin, président de l'association La Jarrienne des Cimes, qui a accepté de reprendre le flambeau en présidant le comité d'organisation de la 20<sup>e</sup> édition qui s'est déroulée le 1<sup>er</sup> mars et comptait pour la coupe de France de ski-alpinisme.

Cette année, l'objectif consistait à atteindre la cime de Sembuis (2 725 m) surnommée la « Mecque de la randonnée ». Les spécialistes ne disent-ils pas qu'elle est « assez impressionnante par sa situation excentrée vis-à-vis de la crête principale et que ce promontoire isolé, qui s'avance au-dessus de la route du col du Glandon, est un remarquable belvédère pour une ascension au final délicat » ?

C'était une des volontés de M. Magnin : « À l'issue d'une réunion de concertation en présence de l'office de tourisme, nous avons validé le projet en tenant compte du fait que je souhaitais que nous allions sur la cime de Sembuis, sommet référence pour la vallée des Villards, pour changer par rapport à ce qui avait été fait jusqu'à présent. Notre association étant affiliée à la Fédération française de la montagne et de l'escalade, et pour relancer cette course qui a été suspendue un an, nous avons aussi proposé d'organiser une coupe de France malgré le coût supplémentaire que cela induisait. »

Durant le mois de février plusieurs équipes de randonneurs compétents ont sillonné le massif de Sembuis afin de trouver des tracés à la hauteur de l'engagement, et des réunions, organisées en parallèles, ont permis de discuter de leurs avancées sur le terrain.

Cependant, compte tenu des conditions météorologiques de la semaine qui a précédé l'épreuve, les organisateurs ont dû au dernier moment, pour des raisons de sécurité, se résoudre à ne pas aller sur la cime mais simple-

ment au col de Sembuis (2 528 m) selon trois parcours qui empruntaient la combe du Tépey : le A (22 km, pour 2 300 m de dénivelé et une boucle en Montrond), le B (14 km, 1 600 m de dénivelé) et le C (14 km, 1 000 m de dénivelé).

Selon M. Magnin : « Ces trois circuits ont remporté l'adhésion unanime de l'ensemble des coureurs. C'étaient de vrais circuits et non pas des parcours de repli malgré les conditions de neige, de pluie et de vent que nous avons eues durant la nuit qui a précédé la course. »

Ce n'est toutefois que la veille de l'épreuve, le 29 février, sur le coup de 17 heures, après une ultime reconnaissance de l'itinéraire par les baliseurs, que la décision a été prise de maintenir la Sybelles-Villarince.

Autour du personnel de l'office du tourisme, une bonne quarantaine de bénévoles avait répondu à l'appel pour prêter main-forte et recevoir les quelque 130 athlètes affûtés qui avaient fait le déplacement des quatre coins des Alpes et bien entendu, en premier lieu, de la Maurienne. On notait aussi une forte participation de skieurs pyrénéens.

Sous un ciel bleu réjouissant, la course dura jusqu'à 12 h 30. Malgré la fatigue, à l'arrivée, les visages étaient détendus et encore rêveurs. « Les paysages étaient grandioses et le tapis de neige merveilleux » pouvait-on entendre pendant la pause bien méritée autour des stands dressés devant la Maison du tourisme où furent servies des boissons chaudes.

Pendant ce temps-là, en cuisine, d'autres bénévoles s'affairaient pour préparer les plats qui allaient être servis dans la salle des fêtes. Parmi eux on a noté la présence de Gérard et Patricia Valcke qui n'ont pas ménagé leurs efforts. De Gilbert Pautasso, Marcel Malburet et Jacques Girard pour offrir vins et thés chauds, biscuits, chocolats, etc. Mais également les deux maires et notamment Jacqueline Dupenloup qui a convoyé des tables, de Saint-Alban vers la salle des fêtes de Saint-Colomban, en compagnie de Nicole Roche, conseillère municipale de Saint-Alban...



■ Le départ, au planchamp de Lachal.

## Antoine Martinato, 2<sup>e</sup> à Chamrousse

Le grand prix de ski de Saint-Colomban qui était programmé le 1<sup>er</sup> février a été annulé par manque de neige sur le bas de l'Ormet, piste sur laquelle sont habituellement tracées les épreuves de cette compétition. Le Club des sports des Villards a également annulé des épreuves de slalom qui étaient prévues en nocturne durant les vacances de février et mars (le 20 et 27 février, le 5 mars, le 12 mars, le 19 mars).

Ces contremorts n'ont pas entamé le moral des responsables du club qui ont organisé, le 29 février, devant la Maison du tourisme, leur traditionnelle vente de boudin aux pommes.

Le club compte 47 licenciés, 24 femmes et 23 hommes. Toutes les catégories d'âge sont représentées : U8 (7 et 8 ans, 3), U10 (4), U12 (4), U14 (6), U16 (7), U18 (2), U21 (7), U30 (de 22 à 30 ans, 4), Masters M (de 31 à 55 ans, 6) et enfin Masters V (56 ans et plus, 4).

Les licenciés de 7 à 21 ans représentent 70 % de l'effectif. Près des trois-quarts d'entre eux ont participé à des courses programmées cet hiver en Sa-

voie : le grand prix de Valmeinier (11 janvier), le grand prix d'Aussois (challenge Dominique-Col, 19 janvier), le grand prix du Roc Noir à Saint-François-Longchamp (challenge Marie-Pelissier et Damien-Ravoire, 8 février), le grand prix de La Toussuire (15 février), la micro-coupe basse Maurienne à Saint-Sorlin-d'Arves (19 février), le grand prix de La Norma (29 février), et la Karamel Cup (29 février, Karelis-Montricher).

À cela il faut ajouter des participations à la coupe de bronze de Maurienne pour les U14 (le 4 janvier à Valloire, le 18 janvier et le 2 février à Val-Cenis, le 1<sup>er</sup> mars à La Norma).

Ce qui représente autant de déplacements pour les encadrants.

Une licenciée s'est engagée dans 8 compétitions. Antoine Martinato a participé à 5 courses se classant 3<sup>e</sup> dans sa catégorie (U30) au grand prix du Corbier (8 mars) et 2<sup>e</sup> au championnat régional Handi-ski organisé le 1<sup>er</sup> février à Chamrousse par le comité départemental handisport de l'Isère.

Angie Raille (qui était inscrite dans 4 compétitions) a terminé 7<sup>e</sup> du grand prix du Roc Noir à Saint-François-Longchamp (8 février) qui a été remporté par Ambre Lou Jalbeaud, ex-membre du Club des sports des Villards, aujourd'hui licenciée au Club des sports de Saint-François.

Corentin Girard a participé avec des fortunes diverses au Ski Chrono Samse Tour, circuit national des courses FIS (3<sup>e</sup> échelon), une série de slaloms, de géants ou de super G organisés à Isola 2000 (4 épreuves), Notre-Dame-de-Bellecombe (2) et Val-d'Isère (2). Il a également participé au grand prix international de Notre-Dame-de-Bellecombe se classant 38<sup>e</sup> (11<sup>e</sup> des U18) sur 50 concurrents classés, une épreuve relevée dans laquelle on a compté 42 abandons.

Enfin Sébastien Caba a terminé 1<sup>er</sup> de sa catégorie (Master M) aux grands prix de Valmeinier, de Saint-François-Longchamp et de La Toussuire, et 2<sup>e</sup> à celui d'Aussois.



Claude Gauterin

Pour la prochaine saison de ski, la station de Saint-Colomban ouvrira du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 28 mars 2021. Les stations de l'Arvan ouvriront du 19 décembre 2020 au vendredi 16 avril 2021.

■ Antoine Martinato, à gauche sur le podium.

## PATRIMOINE

## Récits de vie : si les Villards m'étaient contés

Dans l'avant propos du livre qu'il publie en 1970 (« Le Pays des Villards en Maurienne », aujourd'hui épuisé), Pierre Bozon indique que sa monographie se propose : « *de décrire et d'expliquer la nature du pays des Villards, de relater les événements qui ont marqué son histoire, et surtout d'évoquer la vie des hommes qui l'ont animé* ».

Ce travail fut suivi par la parution (1982) de « La vallée des Villards, les travaux et les jours dans une haute vallée de Savoie » ouvrage dans lequel Pierre Bozon décrit la vie quotidienne d'une « communauté humaine [qui] a pu bâtir une vraie civilisation (...) ». (Les travaux de Pierre Bozon, tirés de ses livres ou de ses articles publiés dans diverses revues de géographie, ont largement été utilisés ou/et publiés dans ces colonnes depuis 1972.)

En une dizaine d'années, les Villarins découvrent ainsi, avec une certaine fierté, qu'ils ont un passé. Et cela suscite des recherches. En 1989, à l'initiative de Ginette Paret, alors jeune retraitée, une commission patrimoine de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards étudie le patois. Quelques mois plus tard, l'association Les Villards, patrimoine et culture est créée qui recueille inlassablement, depuis, notre patrimoine (outils, meubles, costumes, archives communales, documents photographiques, etc.), le préserve et l'expose avec bonheur dans une Maison du patrimoine entretenu et tenue ouverte par une poignée de bénévoles (qu'il faudrait peut-être songer à « relever »...).

Cependant, malgré tout ce travail de près d'un demi-siècle, des lacunes subsistent dans la connaissance du pays vil-

larin que seuls des documents, qui restent encore à découvrir, pourraient combler assurément.

C'est pourquoi, au début de l'année, l'association Épicerie & compagnie a projeté de créer des ateliers pour recueillir « des récits de vie », trouver des photographies, des films, etc., en vue de monter une exposition et/ou de publier un recueil en février 2021. Une réunion de préparation a eu lieu le 3 mars et d'autres devaient suivre qui ont été naturellement reportées à cause de l'épidémie de coronavirus.

Pour tout renseignement sur ce projet, qui nécessite, parallèlement aux démarches collectives, un travail de recherche personnel, chez soi, contacter les initiateurs du projet par téléphone au 06-01-77-74-58 ou par courriel à l'adresse électronique : mail@epicerieetcie.fr

## Les Villards entre 1940 et 1945 : une période peu documentée...

S'il est une période mal connue de l'histoire de la vallée des Villards, c'est bien celle comprise entre 1940 et 1945. En réalité il faudrait préciser : peu documentée publiquement, car quelques témoignages oraux existent, recueillis depuis une quarantaine d'années, qui n'ont pas été rendus publics pour respecter la volonté des personnes qui les ont livrés. Deux d'entre eux cependant, l'un sur la « journée des pâtes » (24 août 1944) et l'autre sur le remontée des Allemands dans la vallée et les accrochages du col du Glandon (qui se sont déroulés à la même période), ont été publiés dans ces colonnes (1). À part cela, on ne trouve presque rien dans les archives communales et peu dans la presse locale – toutefois loin d'être aisément disponible.

L'« Echo paroissial de Saint-Colomban-des-Villards », revue catholique mensuelle éditée, à cette époque, par l'abbé Plaisance, ne l'évoque jamais (ni ne mentionne la déclaration de guerre, ni la Libération) sauf en deux circonstances. Dans son numéro de mai et juin 1945 pour signaler le retour des prisonniers : « Grâce à la victoire alliée, un certain nombre de prisonniers nous sont revenus ou ont donné de leurs nouvelles. Ce sont MM. Jacques Bellot-Champignon, Alexandre Bozon, Jean-Baptiste Bozon, Gaston Bozon-Vialle, Benoît Darves-Bornoz, Emmanuel Jamen, Marius Tronel-Peyroz, Pierre Perruchetti. On n'a pas de nouvelles de Joseph Martin-Cocher et de Marcel Martin-Cordier. Espérons qu'ils seront bientôt des nôtres. » Puis dans le numéro de novembre et décembre 1945 à propos du ravitaillement : « On a supprimé aux producteurs les cartes d'alimentation du mois de décembre, pour livraison insuffisante de pommes de terre. (...) Si toutes les réquisitions précédentes avaient été réglées et l'imposition moins excessive, la collecte aurait été plus fructueuse. [Mais] on dit que les choses sont en bonne voie d'arrangement et nous ne pouvons qu'applaudir à ce que les producteurs pensent à tous ceux qui ont encore faim, et que le ravitaillement général ne laisse pas toute une population sous le même régime alimentaire que pendant l'occupation. »

Pierre Bozon en parle très peu dans son livre de 1970 (« Le Pays des Villards en Maurienne ») sinon pour glisser que, « prudents, comme toujours, les Villarins ne se compromirent pas, ni avec le régime de Vichy, ni avec la Résistance ». Des années d'avant-guerre, largement commentées, on saute aux années d'immédiate après-guerre pour analyser les changements intervenus. Celui-ci par exemple : « Les études secondaires (...) devinrent rapidement une mode contagieuse. »

C'est qu'aux Villards, comme ailleurs en France, cette période est encore trop proche (en 1970, une génération seulement nous sépare de la Libération) et la raconter reste sensible d'autant plus quand on le fait dans

les limites étroites d'un territoire où tout le monde se connaît.

Et pourtant, la vallée des Villards n'a pas été à l'abri de l'Histoire et n'est probablement pas restée à l'écart des débats de l'époque comme en témoigne la manchette reproduite ci-dessous, qui chapeaute les articles rendant compte des travaux de la « Semaine d'études syndicales » qui s'est déroulée à Saint-Colomban fin août 1941.

Ces journées avaient été organisées à l'initiative de Louis Bertin, directeur de l'hebdomadaire collaborationniste *Au Travail* publié à Chambéry entre 1940 et 1944. (Mais pourquoi à Saint-Colomban ? Présence de sympathisants locaux ? Par renom, car, avant 1940, Saint-Colomban attirait beaucoup de skieurs à une époque où on faisait surtout du ski de fond ?)



■ Au Travail, numéro 39 (6 septembre 1941).

La première séance s'ouvre le lundi 25 août, à 16 heures, sous la présidence de Calvayrac, secrétaire général de la Confédération paysanne. Le maire de Saint-Colomban, Charles Paret-Paintre (2) lui souhaite la bienvenue. Louis Bertin rapporte ses propos : « Vous avez, dit le maire, pour mission de continuer le syndicalisme et de le conduire, au prix d'un labeur incessant, vers son noble but d'émancipation humaine. Nos paysans suivent avec intérêt vos efforts et vous apportent leur adhésion totale pour la reconstruction d'une France unie et laborieuse. Puisse l'image de l'effort persévérant dans le cadre pittoresque de notre vallée vous apporter le réconfort et la sérénité pour les épreuves qu'il vous faudra encore affronter. » (3)

Puis Louis Bertin évoque le cadre de ces rencontres. Les participants « ont pris place, dans la salle d'école (...) sur les bancs de bois désertés par les enfants en vacances. Et les enfants qui jouaient dans la rue s'étonnaient du réveil de la cloche qui chaque matin appelait devant le tableau noir des hommes plus âgés que leurs parents. Par les fenêtres ouvertes sur la vallée où mugissait un torrent invisible, les bruits du village venaient se mêler aux voix de la discussion : tintement des clochettes suspendues au cou des vaches, choc clair du

marteau sur l'enclume dans la forge voisine, coups de mine de l'ardoisière ébranlant les échos. » (3)

Ce séminaire qui se clôt le vendredi 29 août était parainné par les plus hautes autorités de l'État français puisque les dernières journées se sont déroulées en présence de M. Crouzet, chef de cabinet de M. Berthelot, secrétaire d'État aux transports et aux communications, et de MM. Vernier et Chassagne, du cabinet de M. Lehi-deux, secrétaire d'État à la production industrielle.

À la dernière séance, M. Chassagne présente un rapport dans lequel il affirme que « la volonté du gouvernement aurait à s'exercer non seulement contre les communistes, mais aussi contre une autre catégorie de saboteurs privilégiés, parce qu'exerçant des fonctions patronales ».

M. Georges Chassagne n'est pas un inconnu. C'est un proche (« chargé de mission » dit-on) du ministre de l'intérieur Pierre Pucheu. Le 13 octobre 1941, quelques semaines après sa venue à Saint-Colomban, il visite le camp des internés syndicalistes et communistes de Choisel (Loire-Atlantique). La routine... Sa connaissance du camp lui permettra, après l'attentat résistant survenu une semaine plus tard, le 20 octobre 1941, à Nantes, de « vraisemblablement donner un avis » (4) sur les internés de ce camp qui vont devenir 17 des 27 fusillés de Chateaubriant, d'abord le 22 octobre 1941 (dont Guy Môquet dont tout le monde connaît la lettre poignante qu'il écrit à ses parents le jour de son exécution) puis le 15 décembre 1941 (5).

En présentant cette semaine d'études, Louis Bertin, relève : « L'Histoire retient les noms de certaines localités insignifiantes parce que des armées ennemis y ont livré combat, ou parce que des hommes s'y sont rencontrés pour entreprendre ensemble une œuvre créatrice. Des écoles littéraires ou artistiques, des mouvements philosophiques, des tendances sociales portent le nom de villages obscurs. (...) Depuis près de dix ans, tous ceux qui dans le monde s'intéressent à l'évolution des conceptions économiques et sociales connaissent le nom de Pontigny (N.D.L.R. : où ces questions furent débattues pour la première fois en 1934). L'Histoire y ajoutera peut-être celui de Saint-Colomban-des-Villards. »

On s'en passera volontiers.

(1) *Le Petit Villarin* numéros 137 (septembre 2006), 169 (septembre 2014) et 189 (septembre 2019).

(2) Charles Paret-Paintre (1879-1950) fut deux fois maire de Saint-Colomban : 1919-1925 et 1935-1945.

(3) LOUIS BERTIN, *Au Travail*, numéro 39 (6 septembre 1941).

(4) PATRICK FRIDENSON : « Le syndicalisme dans La France occupée », Presses universitaires de Rennes (2008).

(5) En 1954, le tribunal militaire de Bordeaux « après un réquisitoire très modéré du procureur » acquittera M. Chassagne qui avait été arrêté le 28 août 1945.

## L'AFP, sept ans après...

Au mois de juin 2013, une nouvelle équipe prenait les commandes de l'Association foncière pastorale (AFP) intercommunale. C'était l'aboutissement de plusieurs années de lutte acharnée contre l'équipe en place et, compte tenu de cette volonté tenace d'exercer le pouvoir à l'AFP, on pouvait penser qu'elle nourrissait de grandes ambitions.

Qu'en est-il sept ans après ?

Si l'on se souvient que l'AFP, créée en 2001 par des élus clairvoyants, avait pour but de maintenir une activité agricole dans la vallée et de lutter contre l'envahissement forestier – la marée verte –, est-ce que la nouvelle équipe a poursuivi ces objectifs ?

La réponse est dans la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale (AG) du 3 novembre 2018 et des comptes rendus des réunions du conseil syndical de 2018 et 2019. Elle est sans appel : l'activité de l'AFP est pratiquement inexistante. Ces documents le montrent clairement, on ne trouve pas trace de travaux menés par l'AFP alors qu'avant l'installation de la nouvelle direction, en juin 2013, l'AFP y consacrait annuellement 40 000 euros (20 000 euros par l'intercommunalité, abondés par 20 000 euros du conseil général de la Savoie).

Comme fait marquant de ces 5 ans de mandat, on relève l'éviction de l'AFP de Thierry Martin-Cocher. Ironie de l'histoire : cette éviction, je l'avais mise à l'ordre du jour de la dernière AG que

j'ai présidée, mais ma proposition avait été séchement repoussée, à l'instigation des futurs dirigeants de l'association !

L'inaction, « c'est la faute des communes » qui refusent une aide financière. Mais pour que les collectivités engagent de l'argent dans l'AFP, il faut évidemment qu'elles sachent pour quoi en faire. Et à la lecture des documents cités plus haut, on n'a aucune réponse à cette question.

Les subventions obtenues sous les mandats précédents (et pas seulement le mien) l'étaient sur des projets précis et détaillés, leur exécution en étant suivie par le bureau de l'AFP. Il ne suffit évidemment pas de déplorer le « constat alarmant des graves défauts, voire l'absence totale d'entretien » (compte rendu du conseil syndical du 3 novembre 2018), il faut se donner les moyens d'obtenir un résultat correct...

En conclusion, je fais référence à l'article, intitulé « Feu l'Association foncière pastorale » que j'avais publié dans *Le Petit Villarin* (numéro 166, décembre 2013). Les six années écoulées depuis m'ont, malheureusement pour notre vallée, donné raison.

P.S. : la « brève » parue dans le numéro 190 du *Petit Villarin* confirme bien l'inexistence actuelle de l'AFP ; même le budget 2020 n'a pas été présenté à l'AG du 2 novembre 2019 !

**Georges Quézel-Ambrunaz (\*)**

(\*) Directeur de l'AFP de 2008 à 2013.

## ■ BRÈVES

► **LE CONFINEMENT À SAINT-COLOMBAN**, il y a pire ! En ce début avril, avec le Covid-19 qui fait des ravages, la vie à Saint-Colomban est bien organisée. Chacun respecte de son mieux les consignes et l'entraide est efficace. Il faut souligner l'investissement exceptionnel de l'épicerie de Saint-Col, qui fait les courses dans la vallée deux fois par semaine. Nous transmettons nos listes de victuailles et nous les récupérons à l'épicerie qui, de plus, respecte toutes les consignes de protection et de sécurité pour ses clients (une seule personne à la fois dans le magasin, ouverture un jour sur deux). D'autre part une Villarinche d'adoption, médecin à la retraite, a communiqué son numéro de téléphone portable en cas de besoin (lire page 14). Il semble important de les remercier tous les trois. Merci Chantal, Chô et Franck. « Aidons-nous mutuellement, la charge de nos maux en sera plus légère. » – (B. Maurino.)

► **ANGÉLINA FAVARIO** poursuit son apprentissage à la haute compétition automobile. Les 24 et 25 janvier derniers, elle a participé à l'épreuve Enedis e-Trophée Andros de Lans-en-Vercors sous les couleurs de Loxam. Face à elle : Bertrand Balas (un de ses partenaires) et Bruno Saby, anciens pilotes automobiles de rallye, de renommée mondiale, Simone Zanoni (chef cuisinier italien du restaurant étoilé du George-V à Paris) et Claudio Capéo,

chanteur. Une concurrence entièrement masculine, contrairement à l'épreuve de Val-Thorens, qu'elle a remportée, où la concurrence était entièrement féminine... Après des essais et 2 épreuves de qualifications, 2 courses étaient programmées. Dans la 1<sup>re</sup>, remportée par Claudio Capéo, Angélina Favario s'est classée 4<sup>e</sup>. Dans la seconde, remportée par Bertrand Balas devant Bruno Saby, elle s'est encore classée 4<sup>e</sup>. Des résultats qui n'ont pas découragé la Villarinche comme en témoigne le commentaire qu'elle a posté sur son compte Facebook (26 janvier), réaliste et plein d'espoir : « Magnifique week-end où je finis à la 4<sup>e</sup> place avec quelques erreurs mais en ayant beaucoup appris. Un grand merci à Bertrand Balas et Max Mamers !! J'ai hâte de piloter à nouveau ! ». Et tous ses supporters villarins avec elle ! – (C. Mayoux.)

► **PÊCHE**. L'ouverture de la saison (14 mars) a coïncidé avec le début du confinement alors que les pêcheurs veaient tout juste d'acheter leurs permis (94 euros la saison, 57,80 € pour les membres d'une autre société de pêche ; 14 euros la journée ; 33 euros la semaine ; cartes disponibles par Internet et à la Maison du tourisme). Si bien que quelques jours plus tard, après l'arrêté du préfet (20 mars) interdisant l'accès aux rives des lacs et rivières, la fédération de Savoie pour la pêche demandait

## ■ MARCHÉ ARTISANAL

Le jeudi 5 mars dernier, l'office de tourisme Espace Glandon a organisé un marché artisanal au bâtiment d'accueil près des pistes de ski à La Pierre.

Participaient à cette manifestation Josette Lièvre pour l'épicerie de Saint-Colomban, Michel Favre-Trosson, Virginie Rostaing-Troux, Simon Cartier-Lange, Christine Refet, Danièle Nicol, Bernard Wyns, Monique Pautasso et Martine Paret-Dauphin.

On y trouvait de quoi manger et boire avec les produits bio et de producteurs proches de la vallée ; des peintures variées de paysages, d'animaux, de portraits ; du bois tourné ; de la poterie ; des sculptures en bois ; des vêtements tricotés et du pain fait au four de Saint-Colomban par Monique Pautasso et Martine Paret-Dauphin.

Les visiteurs sont venus tout au long de la journée, quelques Villarins mais surtout des vacanciers qui ont exprimé leur satisfaction de découvrir cet aspect de la vallée.

Midi a été l'occasion pour les exposants de partager un apéritif et de prendre leur pique-nique ensemble, heureux de ce moment convivial.

Cette exposition qui devait s'achever à 18 heures a été brutalement écourtée, la pluie nous imposant de laisser les lieux libres pour 17 heures, le vin chaud de la descente aux flambeaux ne pouvant avoir lieu dehors. Eh oui ! les Villards sont animés en cette saison ! Cette manifestation a été une idée nouvelle pour l'hiver, à reconduire certainement, ne serait-ce pour que les gens se rencontrent.



C. GAUTERIN



■ À Gauche : Martine Paret-Dauphin et M. Françoise ; à droite : Virginie Rostaing-Troux.

## ■ LA FINE ÉQUIPE

Durant l'année 2019, l'association La Fine Équipe a dirigé son énergie dans l'organisation d'événements comme l'exposition « Talents villarins » et le marché de Noël. Ses membres ont décoré les sapins de Noël installés par les communes.

Selon Stéphanie Lafaurie, présidente de cette association, « Les « Talents villarins », manifestation artistique créée en 2001 à l'initiative de Maurice Bouchet-Flochet, avait besoin d'un soutien associatif. L'impressionnante diversité créative de notre vallée et l'implication de Maurice Bouchet-Flochet dans cet événement doivent être saluées et doivent perdurer. »

C'est donc La Fine Équipe qui organisera désormais cette exposition.

Pour le marché de Noël, l'association a

travaillé de concert avec une autre association Épicerie & compagnie. Les deux associations ont plusieurs points communs comme le fait de vouloir créer du lien, travailler ensemble. Stéphanie Lafaurie : « Les deux associations soutiennent l'art, la culture, l'artisanat, et aiment organiser des ateliers destinés à développer l'esprit créatif. Deux ateliers décos de Noël (2019) et deux ateliers « épouvantail » (2020) ont eu lieu dans les locaux d'Épicerie & Compagnie. Pour les épouvantails, nous aimerais les retrouver dans les jardins cet été (si ce n'est pour faire peur aux oiseaux au moins pour amuser les passants). »

En 2020, l'association participera au projet d'Épicerie & compagnie : « Si les Villards m'étaient contés » (lire page 7).

aux pêcheurs de « surseoir à tout acte de pêche durant la période de confinement... ». En espérant que pour l'ouverture de la pêche dans les lacs de montagne (6 juin) tout soit redevenu normal. – (C. Mayoux.).

► **VIE PAROISSIALE**. Avec l'épidémie de Covid-19, les célébrations des messes, baptêmes, mariages sont annulées et les funérailles autorisées en assemblée restreinte. Également annulés les offices pascals : jeudi saint, vendredi saint, veillée pascale du samedi, messe de Pâques. En mai, si la situation sanitaire du pays le permet, des messes seront dites (10 h 30) le 3 mai dans la chapelle Notre-Dame-de-Beaurevers

(pas de messe à La Chambre ce jour-là), puis à La Chambre le 21 mai (Ascension), le 31 mai (Pentecôte), le 14 juin (messe des familles) et le 28 juin (messe des premières communions). Des permanences sont assurées à la Maison paroissiale de La Chambre (les jeudis de 9 heures à 11 heures), et par le père Kiala, sur rendez-vous, les jeudis de 10 heures à 17 heures. Pendant la durée du confinement, l'église de La Chambre est ouverte tous les jours pour des temps de prières (nombre de personnes limité) et le diacre Franck Colonel Bertrand peut envoyer par Internet des messages de méditation tirés de l'évangile afin de réfléchir et de renforcer les liens. – (C. Mayoux.)

## SAINT-ALBAN

Séance du  
17 janvier 2020

Absents excusés : Jean Bijasson et Daniel Quézel-Ambrunaz.

Sans remarque de l'assemblée, le compte rendu de la réunion du 19 décembre 2019 est adopté.

## 1 – Budgets communaux

Conformément au Code général des collectivités territoriales, quand le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, cette collectivité territoriale peut mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Elle peut aussi mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, elle peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans ce cadre, le conseil municipal autorise :

- budget principal : le remboursement des emprunts : 78 691,99 € ; des immobilisations incorporelles (250 euros), corporelles (27 141,82 €) et en cours (107 745,75 €) ;
- budget du commerce multi-service : immobilisations corporelles : 4 275 euros.
- budget de la chaufferie au bois : immobilisations corporelles : 13 500 euros.

## 2 – Acquisitions foncières

Le conseil municipal formule des propositions d'achat pour deux parcelles situées au Premier-Villard :

- parcelle E 427, en vue d'aménager le croisement du chemin des Galagnes avec la RD 927 E : ce chemin rural rejoint la RD 927 E par quelques mètres de forte pente qui, en hiver, sont difficiles à passer sans véhicule 4X4 et entravent la visibilité du débouché sur la RD 927 E ;
- parcelle E 413, qui longe le terrain de pétanque du Premier-Villard ; plate et ombragée, elle serait idéale pour prolonger l'aire récréative de ce hameau.

## 3 – Forêt communale

Jacqueline Dupenloup rappelle le dossier envoyé à la commune par la direction départementale des territoires (DDT) en février 2019, proposant l'application du régime forestier à de nouvelles parcelles (dites « surface + ») recensées par l'ONF comme surfaces boisées. Cela concerne 590 parcelles communales soit 316 ha 36 a 40 ca et 1 544 parcelles d'anciens communaux cultifs dont la reprise par la commune, effectuée en 2006 et 2007, n'a pas encore été enregistrée par le service des Hypothèques.

Le 1<sup>er</sup> mars 2019, le conseil municipal avait décidé de reporter sa réponse après la vérification du statut des communaux cultifs. Le conseil municipal est informé que l'enregistrement aux Hypothèques de la reprise des communaux cultifs par la commune est maintenant en voie de finalisation, mais toujours inachevée. Le 23 décembre, la DDT de la Savoie a demandé à la commune «... de bien vouloir délibérer sur la proposition que l'ONF vous a présentée... En l'absence de délibération avant le 28 février 2020, un rapport sera transmis au ministre de l'agriculture et de l'alimentation qui prendra une décision par arrêté ministériel... ».

Considérant l'approche de l'échéance électorale, le conseil municipal demande à la DDT de laisser le soin de délibérer à la nouvelle équipe municipale issue du scrutin des 15 et 22 mars 2020. Le conseil municipal examine cependant le dossier présenté et indique des orientations de principe qui seront à valider par les nouveaux élus.

1) Pas d'application du régime forestier :

- pour les secteurs et/ou parcelles où s'applique la convention d'alpage signée en mai 2018 entre la commune et Françoise Darves-Blanc : il y aurait une certaine incohérence à classer maintenant ces parcelles en parcelles forestières alors que la commune a confirmé il y a un peu plus d'un an et demi leur vocation pastorale ;
- pour les parcelles allant de l'Échaut au réservoir des Perrières : piste à vocation agricole sous laquelle, si le projet de microcentrale aboutit, passerait la conduite forcée, qui ne peut être considérée comme zone forestière ;
- pour les anciens communaux cultifs devenus propriétés communales au Replat, à

La Frasse et au Mont, où demeure du bâti d'alpage : les propriétaires des chalets doivent pouvoir couper du bois avec autorisation directe de la commune ; même considération pour les anciens communaux cultifs de la croix des Charrières à proximité du hameau du Mollard, et pour les parcelles aisées d'accès longeant la piste qui conduit à la centrale électrique du pont du Bouchet (piste gérée par 3 partenaires : EDF, la société Shéma et la commune) ;

- pour les parcelles H 122, H 297 et H 298 du Bouchet : la gestion forestière ne serait pas efficace puisque ces parcelles ne sont pas desservies par une piste.

## 2) Application

## du régime forestier :

- pour les parcelles situées entre le Pied des Voûtes et le lieu dit la Vieille usine, entre la RD 927 et le torrent du Glandon ;
- pour les parcelles communales 1332 et suivantes en direction du pont des Reisses ;
- pour les parcelles B 842 et B 261, sous la piste de la Moletta.

## 4 – Microcentrale du Merlet

• En application d'une disposition du cahier des charges relatif à l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations hydroélectriques, il est nécessaire de rendre compte, chaque année, au préfet de région des différentes étapes du dossier. La société NEH s'est chargée d'établir un récapitulatif. Lecture est faite de la copie transmise en mairie.

• Ouverture de l'enquête parcellaire. L'objectif de l'enquête parcellaire est de déterminer avec précision les biens situés dans l'emprise du projet déclaré d'utilité publique et de recueillir toute information utile afin d'identifier avec assurance les propriétaires concernés par le projet, qui doivent connaître avec exactitude dans quelle mesure leurs biens sont impactés.

• Ouverture de l'enquête préalable à la DUP. Pour la servitude de passage de la conduite forcée comme pour l'achat des terrains visant à l'implantation du bâtiment de la microcentrale, si le propriétaire est inconnu ou opposé au projet, la commune peut engager une procédure d'expropriation ; il faut alors que le projet d'aménagement soit reconnu d'utilité publique. Le projet de microcentrale sera

légalement déclaré d'utilité publique si les atteintes à la propriété privée, le coût financier et éventuellement les inconvénients d'ordre social ou environnemental qu'il comporte ne sont pas excessifs eu égard à l'intérêt général qu'il présente. Le conseil municipal valide (3 voix pour et 1 abstention) l'ouverture de l'enquête parcellaire et de l'enquête préalable à la DUP (cette enquête aura lieu courant 2020 et sera préalable à l'autorisation d'exploitation).

## 5 – Antenne relais

L'opérateur Free Mobile continue sa recherche de terrains pour l'implantation de l'antenne relais. Trois dossiers préalables portant sur trois terrains privés sont arrivés en mairie. La population a été invitée à les consulter par affichage, voie de presse et avis sur le site Internet de la commune, et à formuler ses observations. Ces parcelles sont :

- la parcelle G 1589 du Mollard sur laquelle le projet précédemment présenté a été retravaillé par Free avec un habillage différent du pylône ;
- les parcelles M 1304 (au lieu dit Sous le Martoray) et M 1315 (sortie du Frêne, qui ne sera pas retenue car le propriétaire vient de refuser la proposition de Free) (*lire page 10*).

## 5 – Questions diverses

• Jacqueline Dupenloup a été invitée, au titre de maire de Saint-Alban, à un comité d'échange par M. Vie, directeur qui a repris la gestion du domaine skiable villarin. M. Vie

a présenté les difficultés économiques de l'entreprise en insistant sur la nécessité de réduire les dépenses et d'améliorer les recettes afin de diminuer la part de financement portée par la commune (évaluée à 600 000 euros dans le compte de gestion prévisionnel 2019-2020).

- Le 18 janvier est parvenu en mairie l'arrêté préfectoral fixant à 11 le nombre de conseillers municipaux de la commune pour une population municipale légale de 100 personnes.

- Au cours du conseil hebdomadaire de classe le problème de la restauration scolaire a été abordé. Les enfants proposent qu'à la rentrée prochaine leurs parents préparent et amènent les repas à l'école. Réponse sera apportée aux écoliers, les assurant que les communes vont chercher une solution de restauration fabriquée aux Villards.

- Clocher du village. Un diagnostic a été réalisé par SAE et un moteur cassé doit être remplacé. Le doublon de sonnerie sera arrêté la nuit.

- Suite aux travaux de sylviculture effectués dernièrement, contact sera pris avec le responsable local de l'ONF pour s'assurer que les dossiers de demande de subvention ont bien été instruits.

En fin de réunion, la parole est laissée au public. Est évoqué le coût du débroussaillage de la parcelle communale située sous la mairie. Réponse : 300 euros TTC.

## SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

## Le SCoT approuvé

L'approbation du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du syndicat Pays de Maurienne était à l'ordre du jour de la réunion du comité syndical du 25 février, à Hermillon. Ce document qui est l'aboutissement de six ans de mandat « vise à créer 2 200 nouveaux emplois [pour] retrouver une légère croissance démographique d'ici 2030 ».

Arrêté par le comité syndical le 30 avril 2019, il a été soumis à une enquête publique qui s'est déroulée du 16 septembre au 19 octobre 2019 au terme de laquelle les commissaires enquêteurs ont émis un avis favorable à ce projet assorti toutefois de sévères réserves, notamment, ce qui est inhabituel, sur les volets économiques de certaines UTN présentées. Exemple : la création d'une liaison entre Albiez et les Karelis et l'extension du domaine skiable entre les communes d'Albiez-Montrond et Montricher-Albanne : « *L'impact économique de 17,4 millions d'euros du projet, dont 1,2 million à la charge de la commune d'Albiez, nous paraît disproportionné compte-tenu de l'intérêt incertain pour les skieurs des Karelis d'aller à Albiez (...).* » Cette prise de position a fait réagir M Bouvard : « *Il n'existe aujourd'hui aucune obligation au niveau d'un SCoT, de justifier de la pertinence économique d'une UTN. Répondre à cette question, à ce stade, constituerait donc un précédent fâcheux qui pourrait ensuite être demandé pour chacune des UTN prévues.* »

Le SCoT a néanmoins été approuvé par le comité syndical. Seuls les délégués du Freney (qui a voté contre), de Montsapey et Saint-Alban-des-Villards (qui se sont abstenus) ont estimé que ni les remarques sur le tourisme lié au ski, ni les recommandations des rapporteurs publics sur la liaison Valmeinier-Valfréjus-Orelle (dite de la Croix du Sud) (« à supprimer ») et sur la liaison entre Albiez et les Karelis (« supprimer le télésiège »), n'avaient été prises en compte.

## TÉLÉPHONIE MOBILE

## Implantation d'une antenne relais : toujours à la recherche d'un emplacement...

Depuis 2016, les élus villarins ont signalé à de nombreuses occasions, de manière continue, auprès de différents interlocuteurs (préfet de la Savoie et ses services, président du conseil départemental et ses services, Émilie Bonnivard, députée, la plate-forme « France Mobile », etc.), « les grandes difficultés que rencontre la vallée des Villards (...) en matière de téléphonie mobile ».

Suite à ces démarches, la commune de Saint-Alban a été retenue par arrêté ministériel pour l'implantation, par l'opérateur Free, d'un pylône de téléphonie mobile qui couvrirait 5 hameaux (tous les hameaux de la commune sauf celui du Pied-des-Voutes, trop bas). (Selon Jacqueline Dupenloup, cet arrêté ministériel « a un caractère intangible, tant sur le territoire à couvrir – Saint-Alban – que sur le nombre de pylônes à installer – un ». Il ne porte donc pas sur l'ensemble de la vallée des Villards.)

Cependant, malgré les efforts continus de toutes les parties (département, État, opérateur et commune), ce dossier de téléphonie mobile n'a pas débouché à ce jour sur une solution convenable pour l'implantation de ce pylône (de 42 m) qui devra supporter une antenne de 4 mètres.

Les recherches d'un terrain ont pourtant débuté en février 2019 et plusieurs parcelles ont été étudiées.

Les premières, communales, proposées par la commune à l'opérateur ont été rejetées car situées dans un versant trop pentu. Puis une parcelle privée repérée par l'opérateur a fait l'objet d'un avis négatif de la commune car le pylône aurait été implanté à côté d'une croix patrimoniale (la croix des Charrières). Une parcelle privée au lieu dit en Servie n'a pas été retenue par l'opérateur pour des difficultés d'accès (nécessité de buser un ruisseau qui prend de l'ampleur en cas d'orage). Une autre au Mollard a été abandonnée car les 7 propriétaires n'ont pu tous être contactés. Enfin, celle située au lieu dit Derrière la Narie était accessible mais des propriétaires ont refusé le droit de passage.

La zone de la déchetterie (commune de Saint-Colomban) ne permettait pas la couverture des 5 hameaux de Saint-Alban. Même inconvenient pour le site de l'ancien hameau de Bon Mollard où 5 parcelles privées et 2 communales avaient pourtant été proposées...

Même défaut technique pour une parcelle au Grand Truc (proposition de la commune), accessible par une piste venant de Fontcouverte-la-Toussuire et par le télésiège du Grand Truc.

Le clocher de Saint-Alban, envisagé, n'est pas assez haut pour permettre la liaison hertzienne nécessaire, et deux autres parcelles repérées par l'opérateur, qui jouxtent le chemin communal du Martoray à l'entrée du Frêne, ont été refusées à la location par les propriétaires.

La commune a également proposé une implantation en rive droite du torrent du Glandon, d'abord sur

une parcelle communale (au lieu dit au Grand Talus) puis sur des terrains privés (à La Frasse) accessibles par la piste forestière du Truc sur laquelle circulent des grumiers. Elles peuvent être jointes en hiver en motoneige ou avec des véhicules à chenilles. L'étude radio de l'opérateur a conclu à une bonne couverture des 5 hameaux depuis ces parcelles mais aussi à une couverture d'une partie importante de l'alpage communal (secteur du Balais). L'implantation de l'antenne relais nécessiterait la création d'une desserte électrique avec une ligne de 1,5 km. L'obtention des autorisations de passage, pour ce faire, représente un dossier foncier conséquent. Pour cette raison, cette idée n'avait pas été retenue par l'opérateur. Cependant, selon la mairie de Saint-Alban, « l'étude foncière vient de débuter »...

Enfin deux dossiers étaient consultables en mairie du 8 janvier au 8 février 2020. L'un portait sur une parcelle au Mollard, l'autre sur une parcelle Sous le Martoray (en contrebas du chemin entre Le Bessay et le Frêne). Le site du Mollard avait fait l'objet d'un projet (juillet 2019) qui avait suscité des réactions de résidents et provoqué une réunion entre un représentant de l'opérateur et des habitants (24 juillet). « Mais, précise Jacqueline Dupenloup, les réponses apportées à la population et à la mairie sur les raisons qui conduisaient à retenir cette parcelle plutôt qu'une autre n'étant absolument pas convaincantes m'ont conduite à refuser l'autorisation de travaux et l'implantation d'un pylône de 42 m à proximité immédiate du hameau du Mollard, alors même que le PLU n'autorise pas les constructions d'une hauteur supérieure à 10 mètres. Ce projet nous est aujourd'hui présenté à nouveau, au même endroit et de même hauteur. »

Suite à ces deux dernières propositions, le 11 février dernier, Jacqueline Dupenloup a adressé une lettre au préfet de la Savoie, aux élus départementaux et à l'opérateur pour indiquer : « [Dans les deux dernières propositions], il me paraît que sont négligées des orientations importantes de notre PLU qui mentionne, en matière de préservation du paysage : « Chaque village constitue un élément du paysage particulièrement intéressant dont le caractère est à préserver. » Je ne souhaite pas

être le maire qui signera une autorisation de travaux totalement contraire à cette observation fondamentale. »

L'opérateur Free devant terminer les travaux pour le 31 décembre 2020, la mairie de Saint-Alban a demandé que ce délai soit prorogé pour terminer l'étude foncière permettant de conclure sur la faisabilité d'implantation à La Frasse et étudier une nouvelle proposition de l'opérateur (parcelle située au-dessus du Mollard dans un méandre du chemin communal des Jouvières au Mollard) (\*).

(\*) Cet article s'inspire de la lettre adressée par la mairie de Saint-Alban aux habitants qui lui ont écrit pour refuser le pylône au Mollard et entre Le Bessay et Le Frêne.

## SAINT-COLOMBAN

Séance du  
3 janvier 2020

Absent: Emmanuel Bellot-Mauroz.

En préambule, Cédric Émieux justifie son abstention concernant le point 1 (finances) de l'ordre du jour de la séance du 25 octobre 2019 : selon lui, la commune ne devrait pas payer les frais à hauteur de 7 500 euros votés pour les travaux du Mollaret puisque les dégâts ont été occasionnés par une entreprise privée. Après cette précision le conseil municipal approuve le compte rendu de cette séance ainsi que ceux des réunions du 23 et du 29 novembre 2019.

## 1 – Finances

- Le conseil municipal approuve le transfert de 5 000 euros du budget communal vers le budget des gîtes pour régler une facture d'électricité.

- Pour régler les travaux de rénovation de La Perrière, début 2020 (fin des travaux prévue pour le début février prochain, toutes les situations n°1 des entreprises ont été payées sur l'année 2019), le conseil municipal autorise, avant le vote du budget, une avance maximale pour 2020 égale à 25 % de l'ensemble des investissements 2019.

- Remontées mécaniques. Le conseil municipal approuve le budget prévisionnel 2020 qui

s'élève à 1 193 042 euros comprenant, en dépenses, 564 897 euros de charges extérieures, 36 115 euros de taxes, 592 030 euros de charges de personnel et, en recettes, 493 042 euros de ventes, 600 000 euros de subvention communale et 100 000 euros des autres exploitants (accord du 16 août 2017). Remarque : les ventes des forfaits ne couvrent pas les salaires qui sont donc en partie payés avec de l'argent public.

- Les frais d'études donnant lieu à des travaux sont intégrés en investissement et donc amortissables, ce qui permet de récupérer la TVA. À ce titre le conseil municipal retient les travaux suivants (amortis sur 5 ans) : périmètre de protection des sources, bor-

nage du parking de Pouchet, convention des réseaux secs à Lachenal, maîtrise d'œuvre du projet sur le front de neige (locaux commerciaux).

- L'entreprise Pivier (lot n°1) a réalisé à La Perrière des travaux non prévus dans le cahier des charges du marché initial (démontage des portes de placard et changement des barillets des portes d'entrée). Coût supplémentaire : 1 600 euros HT. Le conseil municipal accepte cet avenant.

[Arrivées de Patrick Martin-Fardon (21 h 12) et d'Arnaud Jansen (21 h 15)].

## 2 – Domaine skiable

- À l'automne dernier, les services de l'État ont accepté la création d'une régie intéressée avec SSDS, valable jusqu'au 30 novembre 2020. À condition qu'une procédure de DSP pour l'exploitation du domaine skiable soit lancée au tout début de l'année 2020 pour cinq ans. Pour les candidats qui se déclareront, l'étape suivante consistera à établir le cahier des charges, puis suivront la négociation et la signature, soit une procédure de 7 mois environ. Patrick Martin-Fardon demande s'il est possible qu'une DSP ne soit pas en régie intéressée car il serait dommage de fermer des portes à d'éventuels candidats générés par ce système d'exploitation. Réponse : ce type de régie est intéressant par rapport aux investissements futurs, et les accords trouvés cet automne portaient sur ce type de régie. Gilbert Pautasso indique que si l'on modifie la nature de la régie cela pourrait remettre en cause le « canevas » établi en relation avec la préfecture. La commune s'est inscrite dans une démarche et ne peut pas en sortir seule. Finalement le conseil municipal (une abstention : Patrick Martin-Fardon) décide le lancement d'une procédure de DSP et fixe la date limite de dépôt des candidatures au 18 février à 18 heures (lire page 11).

- Depuis la reprise du domaine skiable, SSDS rencontre des difficultés de communication, les informations officielles ayant beaucoup de mal à circuler contrairement aux rumeurs. Exemple : l'ouverture du domaine skiable fixée au 25

(Lire la suite page 11)



■ La croix des Charrières.

**Ambulances FLAMMIER**  
VSL - TAXIS 4 à 8 places  
73300 Saint-Jean-de-Maurienne  
**04 79 59 80 01**

**Laurent MARTIN-COCHER**  
Chauffage - Sanitaire - Climatisation  
Solaire - Énergies renouvelables Ventilation - Vmc  
Le Pont - 73130 St-Colomban  
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

**VERNIER Frères**  
• Génie Civil  
• Travaux en montagne  
• Montages et réparations remontées mécaniques  
Tél. 04 79 83 40 44  
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

**HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE**  
Qualité et Accueil  
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires  
Spécialités locales et régionales  
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS  
Tél. 04 79 56 25 33

## Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 10.)

décembre à 9 heures pour le secteur de Bellard ; le téléski de Cuinat opérationnel le 21 décembre ; le 24 décembre, l'exploitant s'est aperçu que les fils électriques du groupe de sécurité du téléski de Cuinat avaient été volontairement coupés, etc. Cet incident n'ayant pas été relayé, il s'en est suivi une désinformation sur le report de l'ouverture du domaine. Afin d'y remédier, SSDS propose la création d'un comité d'échange constitué des représentants de la commune de Saint-Colomban (1 ou 2), du club des sports, de l'OT, de la commune de Saint-Alban, des commerçants, des hébergeurs particuliers et professionnels. Le maire a été désigné comme l'interlocuteur du conseil municipal vis-à-vis de SSDS. Marcel Malburet est candidat pour être être le second représentant de la commune à ce comité qui se réunira le 7 janvier à La Pierre.

### 3 – Questions diverses

- L'entrée de la déchetterie a été construite sur un terrain privé appartenant aujourd'hui à Éric Darves-Blanc. Le conseil municipal accepte de racheter les terrains lui appartenant au prix de 600 euros (prix de la succession).
- Le conseil approuve le budget prévisionnel de la fête du col 2020 (14 000 euros, même base qu'en 2019). Arnaud Janssen-Frasse rappelle que 1 500 euros restent à percevoir de l'Europe pour l'édition 2015. Cédric Émieux estime que cette fête s'essouffle et qu'il serait judicieux d'avoir une réflexion sur sa formule et son emplacement. Le conseil est informé que la commune est candidate pour accueillir le concours agricole 2021 qui se déroulerait à la même période et que les deux événements ne pourront pas être assurés.
- Le conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur une transaction entre Simone et Paul Favre-Alliance (vendeurs de la parcelle D 550, 33 m<sup>2</sup>, au Martinan, pour 800 euros) et Jean-Paul Martin-Cocher.
- La population légale de

Saint-Colomban est de 136 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En fin de réunion, Patrick Martin-Fardon, arrivé en retard, fait part de ses remarques concernant le compte rendu du 25 octobre. Il indique qu'il manque des obligations concernant la gestion des gîtes. Réponse : toutes les obligations sont contenues dans le contrat signé avec le gestionnaire (ce document a été adressé avant la réunion du conseil municipal à tous les élus). Par ailleurs, Patrick Martin-Fardon précise qu'il avait voté contre la DIA concernant la vente de terrains entre Thierry Martin-Cocher et Pierre Campardon sur le front de neige.

Dans le public, Robert Favre-Bonté, sur le budget prévisionnel des remontées mécaniques, demande quelles sont les projections sur les années à venir. Réponse : le maire indique que le principal projet est celui de la télécabine entre La Pierre et Bellard. Il rappelle le règlement du litige avec la Satvac (soulignant que le protocole transactionnel est public et qu'il peut être transmis à quiconque le demanderait), le bail pour la résidence de La Perrière avec la société Olydea (pour 11 ans), la DSP pour les gîtes du Martinan et de La Pierre, les centres de vacances des Myrtilles et des Moulins (pour 9 ans), et la convention pour la gestion des gîtes de Lachenal. L'objectif est de réduire rapidement le montant (600 000 euros) de la subvention annuelle versée à l'exploitation des remontées mécaniques afin d'obtenir l'équilibre dans les quatre ans. Les budgets restent cependant prudents et il y a encore la possibilité de donner en grâce d'autres gîtes ainsi que de réaliser la 3<sup>e</sup> tranche du Mollaret pour laquelle la commune est en relation avec un promoteur.

Stéphan Pezzani revient ensuite sur la réponse du conseil municipal parue dans *La Maurienne* suite à un article qu'il avait rédigé il y a 2 semaines pour donner sa vision de la

gestion du domaine skiable. Le maire réaffirme que la commune a toujours participé au fonctionnement du domaine skiable, au minimum à hauteur de 600 000 euros, y compris du temps de la Satvac, et Gilbert Pautasso revient sur la reconnaissance de dette signée par la municipalité envers la Satvac en décembre 2013 (3 mois avant les élections) dans laquelle le montant dû n'était pas indiqué.

Laurent Favre-Tissot s'insurge sur le fait qu'un protocole d'accord ait été signé et demande au public qui en a eu connaissance. Le maire rappelle que le protocole est public et peut être communiqué à quiconque à la fin de la réunion. Laurent Favre-Tissot qualifiant ensuite le maire de « menteur » à propos des chiffres de l'ÉPIC, Marcel Malburet demande que les échanges restent corrects. Sur ce point des comptes annuels de l'ÉPIC, le maire indique qu'ils sont publics, qu'ils ont d'ailleurs été transmis au collectif pétitionnaire de 2016, suite à sa demande à la fin du mois de novembre, qu'il est facile de qualifier quelqu'un de « menteur » quand on n'a pas d'arguments, et qu'il faut rentrer dans le détail.

Stéphan Pezzani demande pourquoi une régie intéressée ?. Réponse : c'est le système qui a été retenu avec la préfecture et la Direction générale des finances publiques pour la gestion et les investissements à venir qui visent à rechercher l'équilibre de l'exploitation des remontées mécaniques avec une assurance financière et des conditions d'emprunt favorables. Les finances communales sont sous surveillance depuis la renégociation de l'emprunt toxique en décembre 2015 qui a coûté 1,3 million d'euros.

Stéphane Pezzani demande ensuite en quoi le protocole signé le 23 novembre 2019 est une opération « blanche » comparée à la proposition faite en 2015 par la Satvac. Réponse : en 2015 le sous-préfet attirait l'attention sur la non-conformité de cette procédure

(Lire la suite page 12)

## DOMAINE SKIABLE

### Ouverture d'une procédure de DSP

Après la Semcov (1989-1998), la Satvac (27 décembre 1998 - 31 août 2016), l'ÉPIC (2016-2019), le domaine skiable est aujourd'hui géré par Savoie stations domaines skiables (SSDS) régie intéressée de Saint-Colomban dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) attribuée exceptionnellement sans appel d'offres, pour une durée d'un an (jusqu'au 30 novembre 2020), sous la forme d'une régie intéressée.

Cette dérogation a été accordée par les services de l'État à condition que la commune engage une nouvelle procédure d'attribution en janvier 2020. La date limite pour le dépôt des candidatures était fixée au 18 février. Deux candidats se seraient manifestés : SSDS régie intéressée de Saint-Colomban et un groupement d'exploitants formé de la Satvac, la Soremet et la Samso. Ces candidats ont désormais jusqu'au 18 avril pour déposer leurs offres. La DSP est proposée « pour une durée de 5 ans négociable ».

Divers modes de gestion sont possibles.

#### 1 – La régie

Cette formule permet à la collectivité « d'exercer elle-même, directement ou indirectement, l'exploitation d'un service public par ses propres organismes ; elle bénéficie d'une totale maîtrise de l'outil ». Il existe trois sortes de régie.

- Dans la régie directe, la collectivité exploite son service par ses propres moyens (personnel compris) mais elle n'a ni autonomie financière ni personnalité juridique propre. Le service finance ses dépenses d'investissement et de fonctionnement par une redevance perçue auprès des usagers. L'exploitation est réalisée aux frais et aux risques de la collectivité publique seule, et les décisions sont prises directement par le conseil municipal.

- La régie autonome possède une autonomie financière (qui se matérialise par un budget annexe à celui de la commune), mais elle n'a pas de personnalité juridique propre. Les décisions sont prises par le conseil municipal, et l'exploitation du service est réalisée aux frais et aux risques de la collectivité publique seule.

- La régie personnalisée est dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. C'est la commune seule qui finance le déficit ou qui perçoit le bénéfice. C'est le cas qu'on a connu avec l'ÉPIC.

#### 2 – La gestion déléguée

Trois types de gestion déléguée sont envisageables.

- Dans le type concession, la collectivité confie à un déléataire le soin de construire et d'exploiter, seul, des équipements, à ses risques et périls, en vertu d'un contrat d'une durée suffisante pour permettre l'amortissement des investissements structurants financés par le déléataire. C'est ce type de contrat qui a été signé avec la Satvac en 1998 mais qui, dans les faits, sur le plan financier, a fonctionné presque comme un type de régie personnalisée.

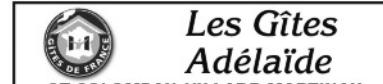
- Dans l'affermage, la collectivité confie à un fermier le soin d'exploiter, seul, à ses risques et périls, un service public dont les ouvrages ont déjà été construits par la collectivité. Le fermier se rémunère directement par le versement des redevances payées par les usagers. Il garantit l'entretien et la maintenance des ouvrages. C'est la collectivité seule qui finance les futurs investissements de remontées mécaniques.

- La régie intéressée est un mode de gestion qui s'appuie sur le concours extérieur d'un professionnel privé, contractuellement chargé de faire fonctionner le service public. La collectivité (qui assume les risques) lui remet les équipements et les matériels nécessaires à ce fonctionnement. L'entretien est effectué par le régisseur qui se rémunère au moyen d'une rétribution qui comprend une part fixe et une part variable (pourcentage sur les résultats d'exploitation). La collectivité dispose d'un budget annexe et assume le déficit ou perçoit le bénéfice.

Selon un rapport, pour Saint-Colomban, « il est peu probable qu'une exploitation en affermage, et à plus forte raison en concession de service public, qui nécessite des investissements par l'exploitant, puisse se pérenniser et parvenir à l'équilibre ». C'est donc une régie intéressée que le conseil municipal a décidé d'ouvrir à candidatures.



**ALP-SOL**  
Société Jean-Claude Martin-Cocher  
Revêtements de Sol  
5, rue des Alouettes  
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05



**Les Gîtes Adélaïde**  
CITE DE FRANCE  
ST COLOMBAN-VILLARD MARTINAN  
Meublés label 3 étoiles de 3 à 8 personnes.  
Grand jardin - Vue superbe sur la vallée  
Chèques vacances - Connexion wi fi internet  
Tél. 06 12 32 09 15



**CHIANALE FILS**  
Chaudage - Sanitaire - Serrurerie  
Reproduction de toutes clés  
Gaz Butane - Propane - toutes marques  
Vente de fers au détail  
Camping-gaz  
73130 St-Étienne-de-Cuines  
Tél. 04 79 56 23 84



**Intermarché**  
Ste Marie de Cuines  
à 10 km de la vallée des Villards  
Intermarché vous accueille en non-stop  
du lundi au samedi de 8 h30 à 19 h30  
et le dimanche matin de 9 h à 12 h.  
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

## Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 11.)

(reconnaissance de dette de 500 000 euros et établissement d'une nouvelle DSP que la Satvac voulait négocier en même temps), et ce protocole fait gagner à la commune 1,3 million d'euros.

Stéphane Pezzani s'inquiète de la façon, selon lui exécitable, dont est perçu Saint-Colomban à l'extérieur. Le maire s'étonne de cette remarque, précisant qu'en préfecture et en sous-préfecture le climat est tout autre, et que ce climat soit disant exécrable est entretenu par une infime partie de Villarins préoccupés à démon-

ter les actions engagées par la municipalité. Olydéo, M<sup>me</sup> Roemer et le camping se sont portés candidats et investissent démontrant ainsi leur confiance en l'avenir de la station. SSDS aussi qui est venue pour le projet de télécabine en liaison avec les Sybelles. Laurent Favre-Tissot demande qui va financer la télécabine ? Réponse : la commune, ce qui n'interdit pas d'autres concours. Bernard Christin signifie au public que Saint-Colomban est sous tutelle. Pour Cédric Émieux, ce n'est pas le cas, et il faut veiller aux termes qu'on

utilise. Enfin, Josette Violaz demande des précisions concernant l'augmentation du tarif du forfait car, suite à la fermeture du téléski de l'Ormet, la clientèle se sent flouée. Gilbert Pautasso répond que les prix ont été validés en avril dernier avant que le protocole, qui ne précise pas de date de départ initial mais court sur 5 ans, ne soit signé. Brigitte Maurino demande à Stéphan Pezzani des explications sur les circonstances de la reconnaissance de dette signée en 2013 par la municipalité à laquelle il appartenait.

### Séance du 7 février 2020

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz et Patrick Martin-Fardon.

#### 1 – Taux d'imposition communaux

Les bases d'imposition 2020 n'ayant pas encore été transmises aux communes par les services préfectoraux, les budgets présentés dans cette réunion ont été établis sur les bases 2019. Le conseil municipal fixe comme suit les taux d'imposition communaux : 0,01 % pour la taxe d'habitation, 50 % pour la taxe sur le foncier bâti et 0,17 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

#### 2 – Budgets primitifs

• Commune. Le conseil municipal adopte le budget primitif 2020 qui s'établit à 2 651 122,65 € en fonctionnement et à 1 288 328,75 € en investissement. Ce budget prévoit une subvention de 700 000 euros pour la station (100 000 euros correspondant au solde de la subvention 2019 attribuée à l'EPIC et 600 000 euros pour SSDS régie intéressée de Saint-Colomban). Lecture est faite des recettes de fonctionnement.

• Gîtes. Le conseil municipal adopte le budget primitif 2020 qui s'établit à 92 500 euros en fonctionnement et à 1 015 700 euros en investissement.

• Remontées mécaniques. Le maire rappelle au conseil mu-

nicipal la délibération en date du 29 novembre 2019 mettant en place une régie intéressée pour l'exploitation des remontées mécaniques pour la saison 2019-2020. Ce type d'exploitation nécessite la création d'un budget annexe au budget de la commune. Le conseil municipal donne son accord pour l'ouverture de ce budget intitulé M43 et soumis à TVA.

#### 3 – Rénovation de La Perrière

• Emprunt. Le conseil municipal approuve un emprunt de 500 000 euros (durée : 12 ans ; taux fixe : 1,75 % ; frais de dossier : 1 000 euros) auprès de la Banque populaire Auvergne-Rhône-Alpes pour financer les travaux de La Perrière. (Pour la garantie, la société Olydéo, gestionnaire de la résidence, versera directement le loyer à la banque en cas de manquement de la commune.) Un second emprunt sera discuté dans une quinzaine de jours avec un autre établissement bancaire.

• Le conseil municipal adopte les avenants (plus-values) suivants : lot n°8 (électricité, société Dompnier) pour 19 860,67 € HT (alarmes incendie) ; lot n°3 (menuiseries intérieures, Entreprise Jean-René Bozon-Vialle) pour 3 307,50 € HT (fermetures de portes automatiques) ; lot n°10 (mobilier, société Rondy Forestier) pour 1571,52 € HT (lits supplémentaires). Marcel Malburet précise que la remise en état

des balcons ne fait pas partie des marchés et Pierre-Yves Bonnivard indique qu'il faudra solliciter une ligne de trésorerie prochainement, car le FCTVA ne sera perçu que dans 2 ans.

• Un arrêté municipal de péril non imminent sans interdiction d'habiter et d'utiliser les lieux a été pris le 3 février 2020 pour le bâtiment G de la société l'Étang de La Perrière (*lire ci-contre*).

#### 4 – Indemnités du perceuteur

Le receveur municipal assure des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable à la commune. Il participe aussi à l'élaboration des documents budgétaires. Une indemnité de conseil peut lui être allouée. M. Quatrevalle a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Le conseil municipal approuve le versement d'une indemnité de 621,78 € brut pour l'année 2019.

#### 5 – Maison Girard-Buttaz

Le maire rappelle que pour vendre la maison léguée à la commune par Virginie Girard-Buttaz (La Pierre), il est nécessaire de vendre au futur acquéreur une partie des terrains communaux qui jouxtent la parcelle cadastrée H 603 afin que la future propriété dispose d'une surface de terrain suffisante. Il est aussi nécessaire de déplacer le chemin rural touchant la parcelle H

*(Lire la suite page 13)*

## LA PERRIÈRE

### Quel avenir pour le bâtiment G ?

Depuis une vingtaine d'années, à chaque élection municipale de Saint-Colomban, les candidats promettent de régler le « problème du bâtiment G ». Puis rien. Si bien qu'on en oublie son statut...

Jusqu'en 2010, ce bâtiment, construit en octobre 1998 par la Société immobilière des Villards, appartient à la société Promotion immobilière du Sud Est (PISE) qui est détenue par la société Universel Participations SA dont un des administrateurs est à l'époque M. Gustaaf De Keyser. De droit luxembourgeois, Universel Participations SA est elle-même détenue par deux sociétés domiciliées, l'une à Niue, l'autre dans les îles Vierges britanniques, deux pays répertoriés, dans la presse spécialisée, comme des paradis fiscaux notoires.

En septembre 2010, PISE décide de vendre ce bâtiment à une société anonyme à responsabilité limitée créée le 21 avril 2010. Son nom : l'Étang de La Perrière. Son siège social : « Bâtiment G, quartier La Perrière à Saint-Colomban-des-Villards ». Ses actionnaires : PISE (10 % des parts) et M. Tim De Keyser (90 %) qui en est le gérant... Le prix de la transaction : 460 000 euros.

Saisi d'une demande d'intention d'aliéner, le conseil municipal de Saint-Colomban décide (13 septembre 2010) de renoncer à son droit de préemption, décision assortie de conditions (1) :

• que les travaux démarrent « fin septembre 2010 pour rendre le bâtiment hors d'air et hors d'eau avec finition de la couverture, du crépi extérieur et des balcons, finition des abords [et] aménagement d'un appartement

témoin pour une commercialisation courant février 2011 ;

• fin des travaux au plus tard le 30 juin 2011. L'acquéreur s'engage à payer des pénalités à la date du 30 juin 2011 à concurrence de 550 euros par lit manquant (N.D.L.R. : 92 lits). Cette pénalité sera reconductible d'année en année et ce jusqu'à la fin du chantier ;

• lors de la signature de cette vente, le conseil municipal se réserve le droit de prélever les pénalités sur les lits manquants de l'année 2010. »

Suite à ce renoncement, PISE cède le bâtiment G à l'Étang de La Perrière et les conditions posées par le conseil municipal ne seront jamais suivies d'effet.

Le 20 décembre 2013, PISE s'est désengagée de l'Étang de La Perrière en vendant ses parts (10 %) à une société de droit luxembourgeois créée en 2003, Global Conseils SA, dont le capital (32 000 euros) est détenu par deux sociétés : Luxfiducia (0,3 %, déclarée au Luxembourg) et Sanisto Finance SA (99,7 %, domiciliée aux îles Vierges britanniques...).

Cette cession de parts a été enregistrée le 4 mars 2015. Quelques jours plus tard (10 mars), un architecte (M. Evgeni Apostolov) visitait le bâtiment pour le compte de Domus habitat constructions et d'un certain M. Philippe Delory.

Le 16 mai 2013 la commune de Saint-Colomban avait pris un arrêté de « péril non imminent ». Cet arrêté a été renouvelé le 3 février 2020 après que M. Delory se soit de nouveau manifesté...

(1) Compte rendu du conseil municipal du 13 septembre 2010.



D. FAIVRE-TROSSON

■ Pour présenter les appartements rénovés de La Perrière, le nouveau gérant, M. Dachy (Olydéo), a offert à la population un apéritif de fin de chantier, le 1<sup>er</sup> février dernier, dans le bâtiment d'accueil de la résidence, en présence des entreprises qui ont travaillé à cette réhabilitation. Une soixantaine de personnes en ont profité pour visiter l'appartement témoin.

## ARVAN DÉPANNAGES

Travaux Publics - Maçonnerie  
Location Matériel TP  
Dépannages - Remorquages

06 13 12 42 57

yves.bellot-mauroz@orange.fr

Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

## JD TRAVAUX CHARPENTE

JULIEN DONDA  
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Le Martres  
73130

SAINT-COLOMBAN DES VILLARDS

Tél : 06.78.39.64.29

julien.donda@wanadoo.fr



MARDI : St-Julien-Montdenis

MERCREDI : Hermillon

JEUDI : Sainte-Marie-de-Cuines

VENDREDI : Epiere

SAMEDI : Saint-Avre

DIM. : St-Rémy-de-Maurienne

Commandes sur simple appel à partir de 17h30

[www.larecreapiz.com](http://www.larecreapiz.com)

## SAVOIE ENCHÈRES

Maître Jacques LAFAURY

Commissaire Priseur Habilité

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations

Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers

Tableaux - Art Alpin - Bijoux

Salle des Ventes, 688 Avenue des Foliaz à 73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

[www.savoie-encheres.fr](http://www.savoie-encheres.fr)

## Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 12.)

603 dans le secteur (décision du conseil du 23 août 2019). En conséquence :

- la parcelle H 603 est divisée en 2 lots : lot H 1558 (220 m<sup>2</sup>, concerné par la vente) et lot H 1559 (29 m<sup>2</sup>, qui reste communal) ;
- l'ancien chemin rural d'origine (domaine public, dont la transformation est soumise à une enquête publique de désaléniation) devient la parcelle H 1568 (29 m<sup>2</sup>, concernée par la vente) ;
- la parcelle H 658 d'origine est divisée en 3 lots : lot H 1562 (13 m<sup>2</sup>, concerné par la vente), et les lots H 1563 (24 m<sup>2</sup>) et H 1564 (57 m<sup>2</sup>) qui resteront communaux. La parcelle H 1564 devient une partie du nouveau chemin rural et sera intégrée dans le domaine public de la commune après enquête publique ;
- la parcelle H 659 est divisée en 3 lots : H 1565 (7 m<sup>2</sup>, concerné par la vente) ; H 1566 (10 m<sup>2</sup>) ; H 1567 (57 m<sup>2</sup>, qui reste propriété communale). La parcelle H 1566 devient une partie du nouveau chemin rural et sera intégrée dans le domaine public de la commune après enquête publique.

Après ces explications, le conseil municipal approuve les ventes des parcelles suivantes en deux actes (les sommes sont données en TTC) :

- acte 1 : vente de la parcelle H 1558, de nature bâtie pour 134 460 euros (commission du vendeur comprise égale à 9 960 euros) ;
- acte 2 : ventes des parcelles H 1568 (295,92 €), H 1562 (132,65 €), et H 1565 (71,43

€), soit un total de 540 euros (dont 40 euros de commission du vendeur).

En outre, le conseil municipal décide et acte la mise en place à titre gratuit d'une servitude de passage des réseaux (eau potable, eaux usées et réseaux secs) sur les parcelles H 1568, H 1562 et H 1565 afin de desservir les parcelles H 1334, H 1335 et H 1340. À ce jour, ces réseaux sont enterrés sur les dits terrains

### 6 – Questions diverses

- Le conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption concernant une vente à Lachal (habitation sise sur la parcelle T9 et la parcelle T10 pour 77 500 euros) entre Nathalie Bordon-Biron (vendeur) et Alexandre Olivieri.
- Une réunion aura lieu le 11 février 2020 à 14 heures à la préfecture, pour la retenue de Lachal (point d'étape pour la recherche de solutions de gestion du bassin de rétention).
- L'interview donné par Alexandre Maulin au *Figaro* (5 février) n'est pas à l'avantage du domaine skiable de Saint-Colomban-des-Villards .
- Gilbert Pautasso signale un différend pour l'accès à leurs habitations respectives entre Marie-France Barra, Danièle Nicol et la famille Darves-Blanc (Martinan). La commune est propriétaire d'une parcelle voisine dans ce secteur.
- Pierre-Yves Bonnivard fait remarquer que durant le mandat municipal qui s'achève, un conseiller municipal n'a manqué aucune réunion du conseil municipal et deux conseillers municipaux en ont manqué seulement 3.

### Séance du 28 février 2020

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz, Patrick Martin-Fardon et Arnaud Jansen-Frasse.

### 1 – Compte rendu de la réunion du 7 février 2020

Une erreur s'étant glissée dans le point 5 (« Maison Girard-Buttaz ») du compte rendu de la réunion du 7 février 2020, le conseil municipal adopte une nouvelle délibération à ce sujet.

(N.D.L.R. : pour éviter des répétitions, c'est cette nouvelle délibération qui est publiée au point 5 du compte rendu du 7 février 2020 ; lire page 12.)

### 2 – Emprunt

Le 23 août 2019 le conseil municipal prévoyait un emprunt de 900 000 euros pour la rénovation de la résidence de La Perrière. Le 7 février dernier il a décidé un emprunt de 500 000 euros (lire page 12). En conséquence, le conseil municipal décide de contracter un emprunt complémentaire de 400 000 euros auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes pour une durée de 18 ans, au taux fixe de 1,24 % soit une échéance trimestrielle de 6 207,17 € (frais de dossier : 600 euros).

### 3 – Questions diverses

\* Suite à des questions de Cédric Émieux, il est indiqué que l'argent de la vente de la mai-

## ■ TRAVAUX DU SIVAV

Réunion du 4 février 2020. Délégués villarins présents : Annie Bordas, Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard.

• **LE BUDGET 2020** s'équilibre en recettes et dépenses à 920 062 euros en fonctionnement et 527 248 euros en investissement. La contribution des communes à ce budget est la suivante : Albiez-le-Jeune : 5 430 euros ; Albiez-Montrond : 38 186 euros ; Fontcouverte-la-Toussuire : 102 322 euros ; Jarrier : 17 786 euros ; Saint-Jean-d'Arves : 36 180 euros ; Saint-Pancrace : 12 259 euros ; Saint-Sorlin-d'Arves : 65 727 euros ; Villarembert : 81 762 euros ; Saint-Alban-des-Villards : 20 387 euros ; Saint-Colomban-des-Villards : 49 960 euros ; la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan : 11 082 euros.

• **LES SUBVENTIONS** suivantes ont été attribuées : l'Écho des montagnes (fête du col du Glandon, mairie de Saint-Colomban) : 1 500 euros ; La Jarrienne des Cimes : 2 500 euros ; le festival Celti'cimes : 4 000 euros ; Villards Autos73 : 450 euros ; le tour Arvan-Villards : 4 800 euros ; le Tour de l'Avenir : 55 000 euros (25 000 euros à la société Alpes Vélo et 30 000 euros à la SARL Promo Events) ; aides aux agriculteurs (intégrant le Leader Maurienne et la MAEC) : 5 000 euros ; aides aux propriétaires privés pour la rénovation de leurs meublés touristiques : 111 750 euros. Dans le débat, Bernard Covarel a fait remarquer que certaines animations sont d'intérêt communautaire comme la course organisée par La Jarrienne des Cimes et le festival Celti'cimes. De son côté, Pierre-Yves Bonnivard, soulignant que l'arrivée finale du Tour de l'Avenir 2020 est aux Arcs et que Saint-Jean-d'Arves n'est que l'arrivée de l'avant-dernière étape, s'est interrogé lui sur le bien fondé d'une participation du Sivav. (Le Sivav prendra contact avec l'organisateur pour renégocier le montant de la subvention.) Sur proposition de Jacqueline Dupenloup, le co-

mité syndical a alloué une subvention supplémentaire (à condition que la demande lui en soit faite...) à la course de ski-alpinisme la Sybelles-Villarinche.

• **LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE** ont été examinées dont le suivi de l'étude d'opportunité concernant un hébergement d'altitude à Saint-Alban-des-Villards.

• **AGRICULTURE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT**. Le comité syndical a fait le point sur le sentier des prairies fleuries de Jarrier (finalisation des contenus en cours) ; sur le randoland des Villards ; sur le rallye photos de Saint-Alban-des-Villards (production graphique en cours) ; sur le parcours motricité du Corbier (lancement de l'appel d'offres en cours) ; etc. La concrétisation de ces équipements, planifiée ce printemps, est naturellement repoussée.

## ■ TRAVAUX DE LA 4C

• **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la 4C a adopté (13 mars dernier) le budget primitif 2020 qui s'établit, en fonctionnement, à 10,047 millions d'euros de dépenses et 10,360 millions d'euros de recettes et, en investissement, à 1,701 million d'euros de dépenses et 1,918 million d'euros de recettes. Les taux d'imposition 2019 ont été reconduits : 6,93 % pour la TH, 3,42 % pour le FB, 3,08 % pour le foncier non bâti, et 29,77 % pour la cotisation foncière des entreprises (ex-TP). Le conseil communautaire a également attribué les subventions dont 66 000 euros à l'Office de tourisme au pied des cols, territoire de La Chambre ; 141 000 euros à l'Office de tourisme Espace Glandon (vallée des Villards) ; 485 193,30 € à l'association Déclic ; 3 500 euros au Groupement de développement agricole de moyenne Maurienne ; 200 euros au Club des sports des Villards ; 800 euros au Club des sports de Saint-François-Longchamp ; etc.

## L'Ouillon : un projet pour la saison estivale

Les opérateurs du domaine skiable de l'Arvan (Satvac, Samso et Soremet) ont lancé un appel à projets pour aménager « *le plateau de l'Ouillon dans le but de dynamiser le site en proposant des activités sur la saison estivale* ». Cet appel à projets est « *ouvert et sans cahier des charges précis* ». (...) « *Il faut juste respecter quelques logiques de base : l'intégration des équipements dans le site, la viabilité économique et la pertinence vis-à-vis des Sybelles en tant que destination touristique* ». La zone concernée est située autour du sommet de l'Ouillon (2 431 mètres d'altitude) qu'on atteint, indique la notice de présentation, « *via des télésièges côté La Toussuire et Le Corbier [et] depuis le col de la Croix-de-Fer [par] une courte randonnée de 370 mètres de dénivelé* ». Aucune mention du téléski de Bellard qui permet, lui aussi, à partir du col du même nom (2 233 m), d'atteindre le sommet et en moins de temps... Ce projet a été lancé sans concertation à l'intérieur du Sivav, certains membres du bureau (dont des vice-présidents) apprenant son existence quand ils ont été interrogés... Ce qui en dit long sur la réalité de l'entente au sein des Sybelles... (L'ÉPIC de Saint-Colomban n'aurait pas été sollicité pour une éventuelle participation.) La clôture des candidatures est fixée au 27 juillet 2020 et la date limite de remise des offres au 31 août 2020 à 14 heures. Les marchés sont susceptibles d'être attribués en fin d'année 2020 pour une mise en service des équipements à l'été 2022.

son Girard-Buttaz est chez le notaire (bien que l'acte de vente ait été signé le 25 février dernier), et que les entreprises sont prévenues qu'il faudra entreposer les meubles dans des lieux définis avant qu'elles interviennent en mars. À ce sujet Martine Paret-Dauphin précise que les meubles récupérés par l'association Patrimoine et culture seront mis en vente, au profit de l'association, cet été.

• Suite à une question de Marcel Malburet, il est précisé que les études environnementales concernant la faune et la flore pour le téléporté sont en cours et dureront un an : liaison entre La Pierre et Bellard : avril 2019-avril 2020 ; liaison entre Bellard et Le Marolay : mai

2019-mai 2020 ; site du Truc : octobre 2019-octobre 2020.

• Martine Paret-Dauphin fait remarquer que l'annonce des réunions du conseil municipal est défaillante sur les tableaux d'affichage. Réponse : des affiches sont placées systématiquement sur tous les panneaux d'affichage officiels des hameaux, mais certaines d'entre elles disparaissent. Cédric Émieux propose que ces

tableaux d'affichage comportent une vitre fermée à clef, et Gilbert Pautasso que la réglementation soit plus stricte concernant les informations affichées sur ces tableaux.

• Enfin, Gilbert Pautasso soulève le problème récurrent des randonneurs qui garent leurs véhicules sur la route entre les Roches et Valmaure les samedis et les dimanches en fin d'hiver.

## ■ BRÈVE

► **OFFRE D'EMPLOI.** Suite au départ à la retraite d'Élisabeth Obé, la commune de Saint-Colomban-des-Villards recrute un agent pour tenir l'agence postale communale à compter du 8 juin 2020 (emploi à temps non complet, 17 heures par semaine rémunérées au SMIC). Les candidatures sont à adresser à la mairie de Saint-Colomban-des-Villards avant le 20 mai 2020.

**NAISSANCES**

• Le 18 août 2019 à Nîmes, de **Marius**, fils de Maximim et Gwendoline **Chaboud-Crousaz**, petit-fils de Sandra **Chaboud-Crousaz**, et arrière-petit-fils de Pierre et Monique **Chaboud-Crousaz** (Le Premier-Villard).

• Le 19 novembre 2019 à Cracovie (Pologne), d'**Henryk**, fils de Magda **Cupial** et Patrice **Bozon**, et petit-fils d'Alain **Bozon** (Le Bessay).

• Le 24 novembre 2019 à Chambéry, d'**Arsène**, fils de Joseph et Morgane **Tardy**, petit-fils de Hervé et Geneviève **Tardy** (Nantchenu), et arrière-petit-fils de Simone (†) et René (†) **Tardy** (La Pierre).

• Le 3 janvier 2020 à La Tronche, de **Léon**, fils de Céline **Tardy** et Simon **Givarnet**, petit-fils d'Anne **Terrage** et d'Éric **Tardy** (La Pierre), et arrière-petit-

fils de Simone (†) et René (†) **Tardy** (La Pierre).

• Le 4 janvier 2020 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Noah**, fils de Camille **Skrzypczak** et Jean-François **Gierlotka** (L'Église).

• Le 8 janvier 2020 à Viriat (Ain) de **Paul**, fils de Jimmy **Martin** et de Fanny **Savre**, petit-fils de Marie-Pierre et Pascal **Martin**, et arrière-petit-fils d'Andrée et Marceau **Bozon** (Valmaure).

• Le 19 février 2020 à Lyon, de **Maxime**, fils d'Élodie **Hoareau** et David **Favre-Bonté**, petit-fils de Chantal et Georges **Favre-Bonté**, et arrière-petit-fils de Benoît (†) et Joséphine (†) **Favre-Bonté** (Lachenal), et d'André (†) et Gisèle **Combaz** (Premier-Villard).

**DÉCÈS**

• De Mme Irène **Maquet** née **Girard**

(Nantchenu), le 3 janvier 2020 à Modane (88 ans).

• De M. Rémy **Darves-Bornoz** (Le Mollard), le 21 février 2020 à Nîmes (71 ans). M. Rémy **Darves-Bornoz** était le fils de Juliette (†) et Jean-Baptiste (†) **Darves-Bornoz** (Le Mollard).

• De M. Claude **Vallé**, le 21 mars 2020 à Tresserve (85 ans). M. Claude **Vallé** était le père de Véronique **Vallé** et le beau-père de Jean-René **Bozon-Vialle** (Le Comberousse).

**RECTIFICATIF**

• Dans l'avis de naissance de Marie et Lucie **Mugnier**, nées le 28 octobre dernier à La Tronche (*Le Petit Villarin* numéro 190, décembre 2019), nous avons mal orthographié le prénom de Magali **Maldéra**, qui s'écrit sans « e » final.

**CRISE SANITAIRE****Jacqueline Dupenloup, après les municipales :**

*« Je ne sais pas si j'ai bien fait,  
mais je l'ai fait du mieux possible. »*

Aux Villards, Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard ont pris différentes dispositions.

La mairie de Saint-Alban assure des permanences téléphoniques aux horaires habituels : mardi de 14 à 18 heures, mercredi de 8 h 30 à 11 h 45 et vendredi de 14 heures à 17 heures. Numéro d'urgence : 07-86-97-13-38. À Saint-Colomban, depuis le 23 mars, le secrétariat fonctionne avec une seule secrétaire. Les permanences sont assurées sur rendez-vous. Depuis le 17 mars, les deux employés communaux ont été autorisés à rester chez eux, l'un d'eux (Pascal Bozon) « devant rester joignable par téléphone si nécessaire ».

La Maison du tourisme est fermée, les employés sont en télétravail ou en arrêt. L'école est également fermée et n'assure pas de garde. Sur demande du Sirtomm, qui ne peut assurer le relevé des bennes, la déchèterie est fermée jusqu'à nouvel avis.

Par ailleurs, l'épicerie du Prin est ouverte et a mis en place un « drive » (*lire ci-dessous*). Cette période nous rappelle tout l'intérêt d'un tel commerce alimentaire de proximité qui doit donc être soutenu quel qu'en soit le coût pour la collectivité.

À partir du 30 mars, collecte et distribution du courrier et des colis pour les particuliers et les professionnels seront assurées 3 jours par semaine les mercredi, jeudi et

vendredi. L'agence postale est ouverte, sauf le lundi, pour retrait d'argent et courriers indispensables.

Le 15 mars, Pascal Vie, gérant de SSDS régie intéressée de Saint-Colomban qui gère le domaine skiable, a publié un communiqué pour signifier que le domaine skiable fermerait le jour même à 13 heures « *en accord avec la municipalité* ». Les possesseurs de forfaits séjour (hors forfaits saison) valables au-delà de la fermeture du domaine peuvent « *se faire rembourser selon les conditions générales de vente auprès du bureau des remontées mécaniques* ».

Les docteurs retraités Chantal Pernet (le Châtelec ; tél. : 06-08-47-31-17) et Pierre Verlhac (L'Église ; tél. : 07-82-80-90-00) se sont mis à la disposition des gens qui auraient besoin d'un conseil médical ou qui ne parviendraient pas à joindre leur médecin traitant.

Face à l'épidémie de coronavirus, les maires sont en première ligne pour répondre aux besoins de leur population confinée (qui a augmenté aux Villards, *lire plus bas*), parfois démunie et angoissée. Et pas dans de bonnes conditions comme en témoigne Jacqueline Dupenloup (qui se présente ainsi : « *maire de Saint-Alban, 100 habitants tout rond, et de mauvaise humeur !* ») :

*« Je suis révoltée, indignée... La pièce que ceux qui nous gouvernent font jouer aux*

*électeurs de France est indigne. On les convoque pour les élections municipales. À Saint-Alban (...) ils sont venus voter à plus de 91 %. Malgré le corona, malgré l'absence de gel hydro et de masques, malgré parfois leur âge ou leur fatigue. J'ai passé le dimanche à faire laver et essuyer des mains, savon de Marseille et essuie-tout. Je ne sais pas si j'ai bien fait, mais je l'ai fait du mieux possible. »*

« *Jeudi 19 mars, à 18 h 04, le cabinet du préfet de la Savoie nous envoyait encore des consignes pour l'élection des maires et des adjoints le lendemain ou le surlendemain. J'avais passé l'après-midi seule dans ma mairie à téléphoner aux nouveaux élus, pour préparer sans débat « foireux » la constitution d'un trio maire-adjoints de crise, qu'on pourrait élire vite et bien et sur qui le village pourrait compter dans les jours compliqués que nous vivons et que nous allons vivre. Mais à 19 h 01 j'ai appris que tout cela n'était plus d'actualité. Comme j'avais appris, un lundi soir précédent, qu'il fallait fermer l'école sans que l'éducation nationale visiblement n'en soit informée et sans qu'elle soit à même de pondre la moindre consigne sérieuse dans les 5 jours suivants. (...) J'espère (...) que tout ceci ne cache qu'un grand désordre et non des jeux politiciens « au plus haut niveau », car dans la période que nous vivons ce serait lamentable. »*

Des Villarins ont choisi de passer la période de confinement aux Villards. Fin mars, on comptait 122 résidents à Saint-Alban (dont la population légale donnée par l'Insee est de 100 habitants) et 193 à Saint-Colomban (population légale : 136). Soit pour les deux communes un total de 315 résidents pour 236 personnes recensées : une augmentation de 33 %.

(À Saint-Alban ils étaient répartis ainsi : 20 au Bessay, 13 au Frêne, 38 au Chef-Lieu, 6 au Mollard, 17 au Planchamp, 26 au Premier-Villard, et 2 au Pied des Voûtes. à Saint-Colomban : 14 à Lachal, 15 à Valmaure, 18 aux Roches, 18 au Châtelec, 7 à La Perrière, 18 au Comberousse, 14 au Chef-Lieu, 8 aux Ponts, 6 à Nantchenu, 22 à La Pierre, 18 à Lachenal, 35 au Martinan.)

**LE PETIT VILLARIN****PUBLICATION TRIMESTRIELLE**

Numéro CPPAP : 0720 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

**SIÈGE :**

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :**

Emmanuel Tronel-Peyroz

**COMITÉ DE RÉDACTION :**

Roger Darves

(04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : cmayoux73@gmail.com),

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

**DIFFUSION :**

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille

(09-51-40-38-39)

**ABONNEMENTS ET ADMINISTRATION :**

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin

n° 1357-38 M Montpellier

**MAQUETTE ET IMPRIMERIE :**

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

**ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.**

**SOMMAIRE**

**NUMÉRO 191  
MARS 2020**

**PAGE 2 :**

• Municipales 2020 : les résultats.

**PAGES 3 ET 4 :**

• Municipales 2020 : les programmes des conseils municipaux élus.

**PAGE 5 :**

• Considérations sur les candidats, la campagne et les électeurs.

**PAGE 6 :**

• Ski-alpinisme : 20<sup>e</sup> édition de la Sybelles-Villarinche.

• La saison du club des sports.

**PAGE 7 :**

• Patrimoine : appel à documents.

• Histoire : Semaine d'études syndicales à Saint-Colomban (août 1941).

**PAGE 8 :**

• Point de vue : l'AFP sept ans après.

• Les activités de La Fine Équipe,

marché artisanal. • Brèves.

**PAGES 9 à 13 :**

• Comptes rendus des séances des conseils municipaux.

**PAGE 10 :**

• Antenne relais à Saint-Alban : toujours à la recherche d'un emplacement...

**PAGE 11 :**

• Domaine skiable villarin : ouverture d'une procédure de DSP.

**PAGE 12 :**

• Quel avenir pour le bâtiment G ?

**PAGE 13 :**

• Les travaux du Sivav et de la 4C.

**PAGE 14 :**

• La crise sanitaire aux Villards.

• Carnet.

**L'épicerie du Prin : un service indispensable**

À compter du lundi 30 mars et jusqu'à la fin du confinement, *Épicerie & Compagnie* est ouverte les mardis, jeudis, samedis et dimanches de 8 h 30 à midi (fermeture les lundis, mercredis et vendredis afin d'éviter des déplacements et des risques inutiles).

De plus, les gérants ont mis en place un service. Ils descendant dans la vallée pour les courses, le mardi (Intermarché) et le samedi (Biocoop) pour peu que l'on commande quelques jours avant (possibilité de commander y compris des produits non présents à l'épicerie). On peut passer les commandes par mail : mail@epicerieetcie.fr ou par téléphone : 06-01-77-74-58. Le service est facturé 15 % du montant des courses, 10 % pour les personnes adhérentes de l'association *Épicerie & compagnie* dont l'assemblée générale 2020 prévue le 20 mars a été annulée. (Ont également été annulés les Cafés itinérants initiés par Les Petits Frères des pauvres prévus le 1<sup>er</sup> avril et le 6 mai dans la salle du rez-de-jardin de la mairie de Saint-Alban.) À l'épicerie on trouve également du lait d'Adrien Maurino (2 jours par semaine et sur commande, 1,20 € le litre).

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

**Le Petit Villarin**

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

**lepetitvillarin@wanadoo.fr**

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.